

Double meurtre au Parasol Le coroner entend ce matin les Lalancette

En page A 2

Une réforme fiscale municipale majeure

Exclusif au Quotidien
par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Le prochain discours du budget du gouvernement québécois amorcera une réforme en profondeur de la fiscalité municipale en transférant la majeure partie de l'impôt foncier scolaire aux municipalités, en élargissant et "démocratisant" la compensation tenant lieu de taxe pour les édifices publics et gouvernementaux et en abolissant le retour de la taxe de vente aux municipalités ainsi que la taxe d'affaires.

Tels sont les faits saillants de la réforme dont Le Quotidien a été saisi cette semaine.

Donc, à compter de 1979, les commissions scolaires devront li-berer la majeure partie de l'impôt

foncier. Elles ne pourront utiliser cette source de revenus que pour leurs dépenses inadmissibles. En chiffres, cela signifie que les municipalités pourront en moyenne récupérer environ \$1.00 des \$1.15 qu'imposent actuellement les commissions scolaires.

D'autre part, le gouvernement établirait une nouvelle forme de compensation tenant lieu de taxes pour permettre à toutes les municipalités de bénéficier d'une compensation pour les cegeps, les universités, les hôpitaux et les centres d'accueil. Ces revenus supplémentaires seraient basés sur le nombre d'habitants de chacune des municipalités.

Par ailleurs, la compensation des compagnies (Bell Canada et Hydro-Québec), est modifiée et les municipalités pourront ouvrir un

nouveau champ d'imposition en ce qui concerne l'équipement de port de mer privé, les assises de machinerie, les cheminées industrielles, et les chemins de fer.

En plus d'autres changements en ce qui concerne l'imposition des universités, les cegeps et les bâtisses gouvernementales, la réforme abolit par contre trois sources de revenus actuelles: la taxe d'affaires (commerces, etc), le retour de la taxe de vente et les subventions per capita aux villes de 10,000 habitants ou plus.

Certaines villes, dont Sherbrooke, Chicoutimi et Verdun seraient néanmoins "pénalisées" par la réforme, bien que le gouvernement songe à instituer des mécanismes compensatoires dans leur cas.

Lire en page A 3

EN BREF

Débrayage

Les dirigeants de la FSSA et ceux de l'Alcan doivent se réunir ce matin pour discuter du débrayage qui s'est produit tôt hier matin.

En page A 5

Patronage

Le premier ministre Lévesque a vivement rétorqué, hier, aux accusations de patronage dirigées par l'opposition contre son gouvernement dans l'octroi de contrats de publicité.

En page A 7

J.-Y. Morin à Paris

Le vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin a eu hier un entretien privée avec le secrétaire national du PS, Robert Pontillon.

En page A 9

Canada et CEE

Le président de la Commission des Communautés européennes, Roy Jenkins, a souligné hier à Ottawa qu'il faudra trouver un remède pour améliorer les relations commerciales entre le Canada et la CEE.

En page B 9

SPORTS

Dernière carte

Germain Mungler, joue une dernière carte de soir au Centre Georges-Vézina, et cette fois il s'agit d'une stratégie très subtile mettant quelque peu les Aiglons d'Alma dans l'eau bouillante.

En page B 1

Éliminés

Les Saguenéens de Chicoutimi sont définitivement éliminés de la course à une participation aux séries fin de saison suite à une défaite de 8-4 encaissée aux mains du Royal de Cornwall, hier soir, à l'amphithéâtre de Cornwall.

En page B 2

Guerre ouverte

Même déchu de son titre, l'ex-champion mondial des poids lourds Mohammed Ali n'a pas fini de faire parler de lui. Il se retrouve présentement au milieu d'une guerre ouverte entre les éléments racistes noirs des États-Unis et ceux de l'Afrique du Sud.

En page B 3

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 7
— Bourse	B 6
— Bridge	B 7
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 5
— Horoscope	B 7
— Mots croisés	B 7
— Mot mystère	B 7
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 134

Vendredi 10 mars 1978

20 pages 25 cents

La SQ recourt au gouvernement

Les bagnards disent qu'ils ne reculeront devant rien



NEGOCIATEURS — L'avocat montréalais Robert LaHaye, à gauche, et le journaliste reporter Claude Poirier tiennent dans leur main des pics à glace que des prisonniers avaient utilisés comme arme offensive durant une prise d'otages il y a deux ans. Le même avocat et le même journaliste sont les principaux négociateurs dans la prise d'otages en cours.

(Téléphoto PC)



SECURITE — Des membres de la police provinciale surveillent les environs pendant qu'un employé de la ville met en place un feu sur une des barricades placés autour du centre de détention à sécurité maximale.

(Téléphoto PC)

SAINT-JEROME (PC) — La police a confirmé hier soir qu'on avait demandé au gouvernement québécois de prendre en considération les demandes des quatre "désperados" qui ont capturé sept gardes de la prison de Saint-Jérôme. Les bagnards, qui affirment qu'ils ne reculeront devant rien, réclament notamment un sauf-conduit pour se rendre au Brésil.

Les quatre bandits exigent également une somme de \$100,000 ainsi que le "rapatriement" au Québec d'une quinzaine de prisonniers francophones qui sont actuellement incarcérés dans des pénitenciers hors du Québec.

"Je ne peux vous confirmer toutes leurs exigences parce que les négociations se poursuivent", a déclaré un porte-parole de la Sûreté provinciale qui a donné une conférence de presse en début de soirée.

"Je peux toutefois vous assurer que le gouvernement provincial a été contacté et nous leur avons fait part des exigences des quatre désespérés qui tiennent entre leurs mains les vies de sept gardes détenus comme otages."

Le porte-parole de la police n'était pas en mesure de dire si les autorités provinciales et fédérales étaient en communication au sujet de ce drame qui a débuté mercredi après-midi quand le quatuor a désarmé les sept gardes pour ensuite se rendre maîtres du premier étage de l'édifice en pierre de quatre étages qui abrite la prison provinciale de Saint-Jérôme.

Pendant ce temps, les négociations intensives se poursuivaient jeudi avec les quatre "désperados" qui se sont emparés de sept gardes de la prison provinciale de Saint-Jérôme, mercredi après-midi. Jusqu'à jeudi soir, les quatre bagnards n'avaient fait qu'une seule concession: ils ont permis à deux prisonniers qui n'étaient pas directement impliqués dans cette affaire de quitter la prison commune pour des raisons de santé. Il s'agit de Philippe Patrice, 42 ans, et de Daniel Plante, un jeune homme de 19 ans. Ils ont tous deux été relâchés après que le criminaliste montréalais Frank Shoofey se fut entretenu au téléphone avec le meneur des mutins, Edgar Roussel.

Condamné à la prison à perpétuité pour un double meurtre commis dans un bar en 1974, Roussel en est à sa troisième prise d'otages. Il réclame pour lui-même

et ses trois complices une somme de \$100,000, un sauf-conduit pour que le quatuor puisse se rendre au Brésil (un pays avec lequel le Canada ne possède pas de traité d'extradition) ainsi que le rapatriement au Québec d'une quinzaine de prisonniers québécois qui purgent leur sentence dans des pénitenciers fédéraux en dehors du Québec.

Les trois autres bagnards qui se sont emparés d'armes et de munitions au cours de la journée de mercredi, après avoir désarmé un premier garde, sont: Roland Simard, 26 ans, Lucien Jacques, 32 ans, et Bruno Ferracane, 20 ans.

Les négociations

L'avocat montréalais Robert LaHaye et le reporter radiophonique Claude Poirier dirigent les négociations. Leurs services ont été réclamés par les mutins eux-mêmes ou plutôt par le leader du groupe, Edgar Roussel, qui avait déjà fait appel aux deux mêmes négociateurs lors d'une première prise d'otages à l'Institut Laval. L'avocat de Roland Simard, Me Pierre Boule, participe également aux négociations, mais il semble que ce soit surtout Me LaHaye et Poirier qui se soient entretenus le plus longuement avec les quatre "désperados".

Treize autres prisonniers sont incarcérés dans le même bloc cellulaire que les mutins, mais ils n'ont pas participé à la prise d'otages dont ils ont toutefois été les témoins.

Commentant cette prise d'otages, le premier ministre, M. René Lévesque, a déclaré que le gouvernement n'interviendrait uniquement que si cela s'avérait absolument nécessaire.

"Nous interviendrons si le besoin s'en fait sentir", a répondu le chef du gouvernement à un journaliste.

Il a ajouté que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, est actuellement en vacances et qu'il espère qu'il ne sera pas nécessaire de le rappeler d'urgence.

Les trois médiateurs ont déclaré que le ministre de la Justice devra être impliqué si les quatre bagnards obtiennent un sauf-conduit pour quitter le pays.

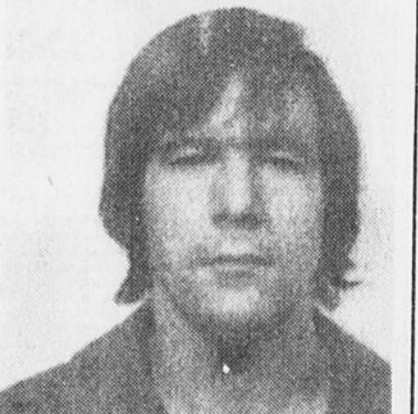
Roussel a déclaré qu'il préfère mourir plutôt que de languir pendant 20 ans derrière les barreaux. Les quatre "désperados" disposent d'armes et de munitions pour soutenir un siège en règle s'ils n'ont pas le choix.



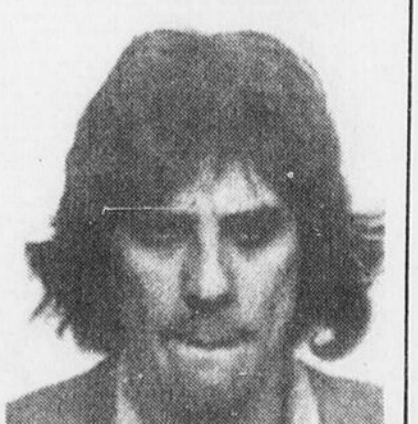
Edgar Roussel



Roland Simard

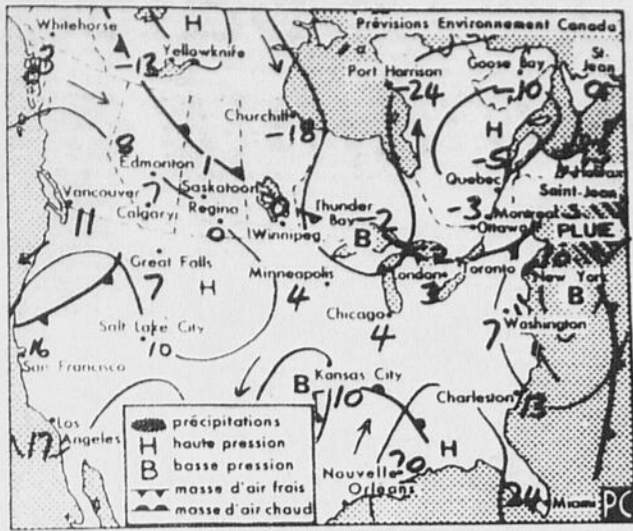


Lucien Jacques



Bruno Ferracane

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Abitibi et Chibougamau: ensoleillé et froid. Maximum, moins 8. Samedi: nuageux avec neige.

Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie et Laurentides: dégagement en matinée et ensoleillé par la suite. Vendredi, moins 5. Samedi: nuageux avec neige.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières: dégagement durant la journée. Maximum, moins 3. Samedi: nuageux.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: dégagement en matinée et ensoleillé par la suite. Maximum, moins 6. Vents modérés. Samedi: enneigement suivi de neige.

Nouveau-Brunswick: passages nuageux. Maximum, plus 3. Samedi: nuageux.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature:

	Min.	Max.
Vancouver	2	10
Victoria	4	10
Edmonton	-4	6
Calgary	-5	6
Regina	-3	4
Winnipeg	-3	-1
Churchill	-31	-26
Toronto	-7	3
Kingston	-16	-1
Ottawa	-13	1
Montréal	-12	1
Québec	-16	-1
Fredericton	-14	2
Saint-Jean, N.-B.	-11	0
Moncton	-13	1
Halifax	-7	1
Charlottetown	-12	-3
Saint-Jean, T.-N.	-13	-6
New York	-2	5
Washington	-1	3
Tampa	16	19
Miami	18	21
Orlando	17	22
Los Angeles	12	18



**ARRETEZ
SOYEZ PRUDENT!
REGARDEZ
ET TRAVERSEZ
PREVENONS
LES ACCIDENTS**

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
116, Avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER
Président-directeur général
Gaston VACHON
Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY
Rédacteur en chef et tonaliste
Bertrand TREMBLAY
Directeur de l'information
Bertrand GENEST
Chef des nouvelles
Clotilde COTE

Aima et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY
Directeur, mise en marche à la circulation
Jean BELAND
Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations, les Agences France-Press, Associated Press et Reuter et de l'ANPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
Deuxième classe (no 3213)



PROCEUREURS — L'avocat de la défense, Me Louis-Charles Fournier (à gauche), représente Luc et Richard Lalancette. A droite, on aperçoit le procureur de la Couronne, Me Denis Vaillancourt, qui a procédé à un long interrogatoire des témoins hier après-midi.

Double meurtre

Les témoins n'en ont pas vu beaucoup

CHICOUTIMI — L'enquête du coroner reliée au double meurtre de Jean-Yves Lavoie, et Jean-Yves Morin, tous deux de La Malbaie, se poursuit ce matin au Palais de justice de Chicoutimi, après trois heures intenses d'audience, hier après-midi, devant de nombreux curieux.

Suite aux déclarations rendues par les 10 témoins qui ont vécu de près ou de loin les événements de la nuit du 26 janvier, le coroner François Brisson a décidé d'ajourner alors qu'il entendra ce matin les deux témoins importants dans cette affaire, les frères Richard et Luc Lalancette. Ceux-ci sont actuellement détenus à la prison de Chicoutimi et l'on attend leur témoignage pour clore l'enquête.

Hier après-midi, les témoins qui ont été appelés à la barre, ont fait part autant de technicalités judiciaires que des événements qui ont entouré le drame. Ceux-ci ont été longuement interrogés



M. Claude Longval s'entretient ici avec son avocat, Me Claude Beaulieu de l'Aide juridique.



Mme Diane Gaudette

par le procureur de la Couronne, Me Denis Vaillancourt.

Rapport technique

Un technicien et agent de la SQ M. Robert Lamothe, a procédé à l'examen du motel 234 du Parasol, lieu où se sont déroulés les événements. Il a d'abord noté une quarantaine de perforations dans les murs. Sur la table de la cuisine, l'agent Lamothe a retrouvé des capsules vides et des papiers de plomb. Interrogé par l'avocat de la défense, Me Louis-Charles Fournier, l'agent a avoué que tout cela lui a fait penser à du haschich.

Dans l'automobile de marque Camaro et de couleur rouge qui a été remarquée par quelques témoins, l'agent Lamothe a retrouvé des balles et une boîte de cartouches de couleur rouge qui semblaient identiques à celles retrouvées dans le motel. Il a également noté la présence d'une tache rougeâtre qui ressemblait à du sang.

D'autre part, le technicien a présenté quelques spécimens de traces d'automobile et d'empreintes de chaussures recueillies dans la neige, entre le motel et le boulevard Renaud dans les heures suivant le drame. Les traces de bottes et de pneus correspondaient quant aux formes et aux longueurs aux chaussures des deux frères Lalancette et aux pneus de l'automobile de marque Camaro qui était en leur possession cette soirée-là.

De plus, l'agent Lamothe a fait part de la méthode utilisée par les policiers pour retrouver les armes du crime. Accompagnés des deux frères Lalancette, le 2 février, les policiers se sont rendus dans un ravin près de l'École d'apprentissage de Chicoutimi. C'est là que Richard Lalancette a retrouvé les canons de fusil dans la neige.

Toujours selon le témoignage rendu par l'agent, les canons retrouvés portaient la trace d'éraflures de peinture bleue qui semblaient identiques à la peinture de la porte du motel 234 du Parasol. Les échantillons ont été envoyés à l'institut médico-légal pour analyse.

Contre-interrogé par le procureur de la défense Me Louis-Charles Fournier, l'agent Lamothe a cependant dû admettre que les traces de pneus pouvaient très bien être les traces d'un autre véhicule. Il a également reconnu qu'une particularité notée sur les talons des chaussures de Richard Lalancette n'ont pas été retrouvées sur les empreintes.

Les heures entourant le drame

Quatre personnes ont entouré les deux victimes dans les heures précédant le drame. Il s'agit d'Edith Tremblay,

Claude Longval, Jeanne-d'Arc Dumas et Julien Riverin, qui reposent à l'hôpital de Chicoutimi dans un état sérieux.

Selon Edith Tremblay, qui ne connaissait Jean-Yves Morin que depuis quelques heures, l'atmosphère était tendue au motel 234. Alors que tout le monde était rassemblé autour de la table, occupé à boire de la bière et à fumer du haschich, Mlle Tremblay a cru comprendre que Riverin et Lavoie attendaient de l'argent. "Ne t'inquiète pas, tout sera réglé demain", aurait dit Riverin à Lavoie.

Un peu plus tard, Mlle Tremblay a entendu frapper à la porte. Tout le monde se serait levé en entendant frapper la vitre. "Je me suis jetée à terre et je suis restée là. Je n'ai absolument rien vu. J'ai entendu quatre ou cinq coups de feu." D'après le témoignage rendu, tout se serait déroulé assez rapidement et Mlle Tremblay n'a pas eu le temps d'identifier les auteurs du crime.

Claude Longval

Le motel 234 a été loué par Claude Longval, venu de Québec en compagnie de Jeanne-d'Arc Dumas, qui était à l'emploi de l'hôtel Chez Gérard comme danseuse.

Claude Longval connaissait Jean-Yves Morin depuis six mois, alors qu'il n'avait fait la connaissance de Lavoie et des autres que dans les heures précédant le drame. Quant à Julien Riverin, il en était à sa première rencontre avec cet individu. Le groupe s'était réuni à l'hôtel Laurentien, pour ensuite se déplacer au Parasol.

M. Longval a rendu un témoignage presque identique à celui d'Edith Tremblay quant aux détails entourant le double meurtre. En entendant les bruits, il a réagi de la même façon et a reconnu son incapacité à identifier les meurtriers. "Je me suis couché à terre, et j'ai fait le mort. Je ne sais pas combien de coups de feu ont été tirés. J'étais couché et "super-chaud". Une fois la fusillade terminée, Longval s'est rendu sous le lit en compagnie de Jeanne-d'Arc Dumas et y sont restés jusqu'à ce que les policiers arrivent.

Quant à Mlle Dumas, celle-ci a corroboré les dires des autres témoins en ajoutant qu'elle n'avait pu identifier les meurtriers puisqu'ils étaient masqués de bas de nylon.

Identification de la voiture

Alarmé par le bruit, Claude Picard, hôtelier du Parasol, a vu deux individus s'enfuir du motel, carabines aux mains.

Ils seraient partis en direction de la ville à bord d'une camaro rouge.

Les frères Lalancette

Selon Mme Diane Gaudette, les deux frères Lalancette se sont rendus chez elle, vers 11h30. Après avoir discuté et joué aux cartes, les deux frères se sont retrouvés seuls, au sous-sol de sa résidence, pour environ 45 minutes. Vers 2h00, les frères Lalancette sont partis en disant qu'ils essaieraient d'aller emprunter de l'argent.

Toujours selon la sœur des frères Lalancette, Luc et Richard sont revenus vers 4h30. "Luc m'a réveillée et nous sommes descendus au sous-sol jouer aux cartes. Ils m'ont demandé de dire qu'ils n'étaient pas sortis."

Mme Gaudette a terminé son témoignage en disant qu'elle savait que ses deux frères avaient une dette d'argent. Sa sœur Linda qui était chez elle cette nuit-là a corroboré ses dires.

Aujourd'hui, c'est au tour des deux frères Lalancette de narrer les faits.



Mlle Jeanne-d'Arc Dumas



Mlle Edith Tremblay

Photos Réal Tremblay

Laferrière se porte à la défense du conseil

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR \$1.25 par semaine

Dans les dépôts \$0.25 la copie

PAR LA POSTE

Sag. - Lac-St-Jean-Côte-Nord

6 mois \$37.00

1 an \$70.00

Autres régions au Canada

6 mois \$45.00

1 an \$85.00

Pays étrangers

6 mois \$65.00

1 an \$125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire. No d'enregistrement, 3213

Dépôt légal, Bibliothèque Nationale du Québec

Dépôt légal, Bibliothèque Nationale du Québec

JONQUIERE — Le conseiller Jules Laferrière s'est porté, hier soir, à la défense de la position adoptée plus tôt cette semaine par le conseil de Jonquière, en faveur du maintien du droit de veto des maires des deux principales villes du Haut-Saguenay au Conseil métropolitain.

Il a révélé que c'était lui qui s'était fait le proposeur de la résolution, qui deviendra vraisemblablement officielle dès lundi.

D'après lui, tant qu'on parlera de fusion entre Jonquière et Chicoutimi, le maintien de ce droit de veto est nécessaire pour la sauvegarde des intérêts financiers de la ville de Jonquière. On croit pouvoir ainsi prévenir d'éventuelles dépenses excessives que pourraient faire Chicoutimi avant une toujours possible fusion.

M. Laferrière apporte le même type d'arguments au chapitre du schéma d'aménagement, où il veut que sa ville ait

un contrôle sur la planification de territoires qui pourraient devenir les siens.

Plan triennal

Egalement président du comité des finances de sa ville, le conseiller Laferrière a indiqué que Jonquière avait terminé la réalisation de son premier plan triennal. Celui-ci pourrait impliquer des investissements d'une douzaine de millions de dollars.

Le plan triennal fait partie de nouvelles normes gouvernementales selon lesquelles les villes du Québec devront faire connaître, à la Commission municipale, trois ans à l'avance, leurs projets d'investissements.

Ce règlement ne prendra force de loi qu'à partir de 1979. Jonquière a toutefois conçu un plan dont il prévoit l'application à partir de 1978.

Morin & Gaudreault

23^e est, Racine — Chicoutimi
Edifice Murdoch, suite 202
Tél.: 549-7182

Claude Gaudreault, B.C.L.
André Morin, B.A. L.L.L.C.R.

ATTENTION

Pour vous aider à vous libérer de vos mauvaises habitudes, tabac, alcool, médicaments, drogues, insomnies, stress, nervosité, obésité.

Le maître en hypnose et magnétisme

M. MAURICE GELINAS

(de Montréal) sera

les 11 et 12 mars 1978

au Motel Roberval de 9h00 a.m. à 23h00

Fiscalité municipale

Une réforme qui pénalisera la ville de Chicoutimi

Exclusif au Quotidien par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Le gouvernement québécois amorcera dans quelques semaines, lors du dépôt du budget, une réforme en profondeur de la fiscalité municipale en transférant notamment la majeure partie de l'impôt foncier scolaire aux profits des municipalités, en élargissant la taxation des édifices publics et gouvernementaux et en abolissant les subventions per capita ainsi que le retour de la taxe de vente. Tels sont les points saillants de la réforme dont le Quotidien a pu être saisi cette semaine. Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, annoncera lors du discours du budget que dès 1979, l'impôt foncier scolaire sera libéré au profit des municipalités. Les commissions scolaires ne conserveront que le pouvoir d'imposer aux contribuables les dépenses inadmissibles. En chiffres, les changements signifient que les municipalités pourront récupérer environ \$1.00 des \$1.15 qu'imposent actuellement les commissions scolaires pour chaque cent dollars d'évaluation. On évalue en effet à \$0.15 la moyenne d'imposition que représentent les dépenses inadmissibles.

Compensation

D'autre part, la réforme établira éventuellement une nouvelle forme de compensation tenant lieu de taxe pour les bâtisses que sont les Cégeps, les universités, les hôpitaux et les centres d'accueil, de façon à ce que toutes les municipalités du Québec puissent toucher une "redevance" proportionnelle à leur population.

Ainsi, par exemple, une municipalité dont la population représente un demi de un pour cent de celle du Québec aura droit à une compensation basée sur ce pourcentage par rapport à l'évaluation totale des bâtisses du genre au Québec (\$4,800,000,000). L'évaluation de la municipalité et ses revenus de sources locales détermineront à posteriori la somme exacte de compensation.

Par ailleurs, la compensation de compagnies (Hydro-Québec, Bell Canada) sera elle aussi modifiée. Au lieu de 10 pour cent du revenu net, la contribution sera établie à 5 pour cent des ventes brutes. De plus, 3 pour cent des ventes brutes de l'Hydro-Québec serait ajouté.

La réforme dans ce secteur permettra aussi aux municipalités d'ouvrir un nouveau champ d'imposition selon des principes similaires en ce qui concerne l'équipement de port de mer privé, les assises de machinerie, les cheminées industrielles et les chemins de fer. Ces dispositions devraient favoriser les villes à caractère industriel.

Imposition

La réforme abolira conséquemment le pouvoir des villes d'imposer les lits et les étudiants. Par contre, afin de favoriser les villes qui jouissent d'institutions universitaires et collégiales, l'imposition tenant lieu de taxes passera de \$0.30 à \$1.00 pour chaque cent dollars d'évaluation.

L'évaluation elle-même, d'ailleurs, sera redressée selon un facteur de \$1.10 de la valeur.

Quant aux bâtisses du gouvernement, elles continueront d'être imposées de la même façon, à la différence que leur évaluation est redressée elle aussi selon un facteur de \$1.10.

L'addition de nouveaux champs d'imposition, et l'élargissement d'autres entrainera toutefois la disparition de la taxe d'affaires (commerces, etc.), du retour de la taxe de vente, et du programme de subvention aux villes de 10,000 âmes et plus.

Réactions

Le Quotidien a rejoint hier le vice-président de l'Union des municipalités pour connaître les premières réactions de l'organisme.

M. Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke, a déclaré que les ministres des Affaires municipales et des Finances, MM. Guy Tardif et Jacques Parizeau, avaient il y a quelques semaines, convoqué plusieurs représentants de l'Union des municipalités et de l'Union des conseils de comté pour leur faire part confidentiellement des intentions gouvernementales. Plus tard, le 23 février dernier, des fonctionnaires de plusieurs municipalités (50,000 habitants et plus) prenaient connaissance des premières expertises sur les effets de la réforme dans chacune de leurs municipalités.

Reconnaissant qu'il s'agissait du premier gouvernement à consentir un "effort très valable" dans le domaine en 15 ans, et indiquant que l'UMQ voulait se montrer positive dans sa critique, M. O'Bready a cependant émis certaines réserves sur les implications de certains aspects de la réforme.

Il a précisé que l'UMQ manquait d'information sur certains aspects et que l'exécutif de l'organisme tentait d'obtenir une autre rencontre avec les ministres concernés.

Villes pénalisées

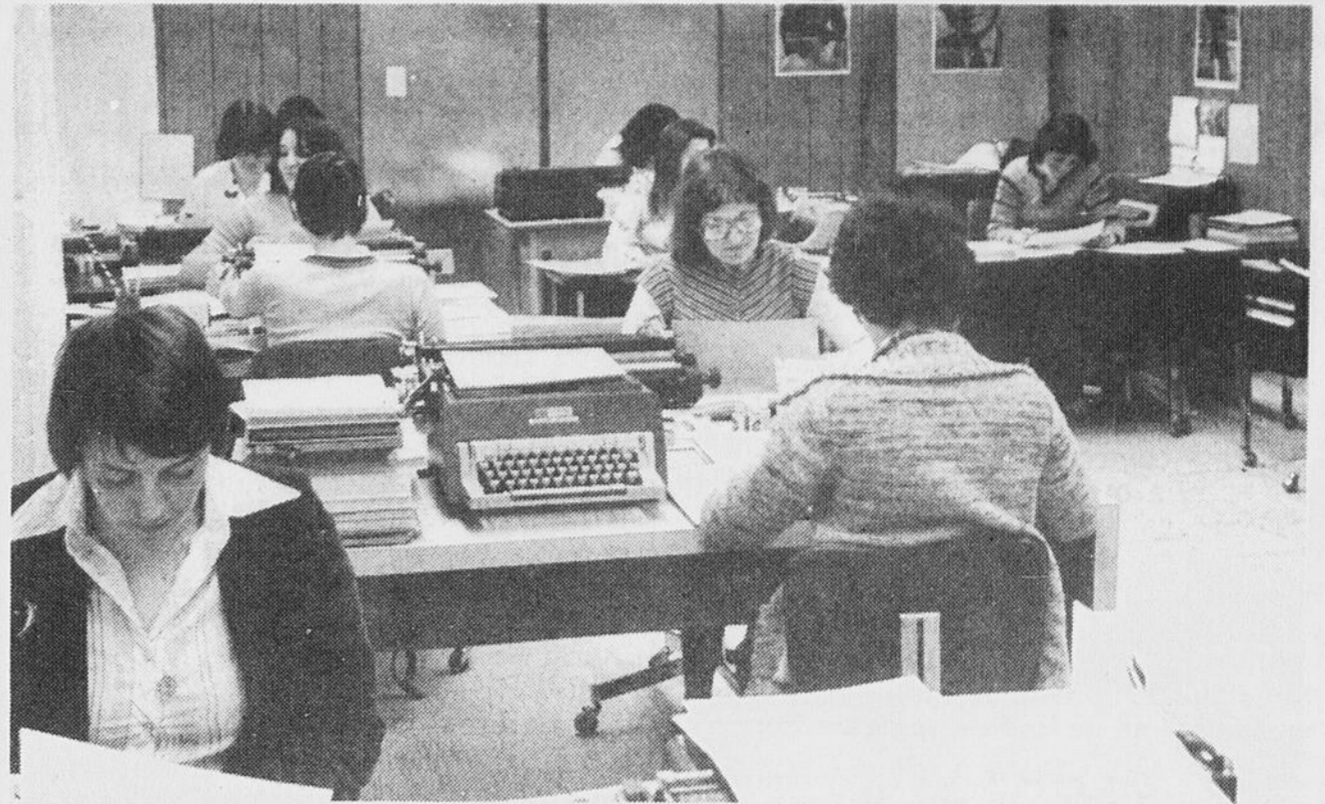
Le vice-président de l'Union des municipalités a par ailleurs indiqué que sa ville et quelques autres, dont Chicoutimi et Verdun, seraient pénalisées par cette réforme, bien que la plupart des autres en profiteraient largement.

Une ville comme celle de Jonquière, par exemple, bénéficierait de rentrées supplémentaires de plusieurs centaines de milliers de dollars.

Le Quotidien a par ailleurs appris que le conseil municipal de Chicoutimi fera incessamment parvenir un mémoire au ministre des Affaires municipales, mémoire lui exposant les griefs de la ville. A l'issue de la dernière assemblée publique, lundi dernier, le maire Henri Girard avait indiqué que le conseil s'appropriait "à se pencher sur la réforme fiscale à huis clos".

Tout semble indiquer que les conseillers ont à ce moment pris connaissance des implications de la réforme.

Les ministres et fonctionnaires auraient en effet laissé entendre que des mécanismes spéciaux pourraient être institués pour les villes que la réforme n'avantagerait pas ou peu.



MALADIES CONSANGUINES — Dans le cadre d'un projet Jeunesse Canada au travail, un groupe de travailleurs s'affairent à compiler des données à partir des

registres civils des paroisses du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

D'ici peu au S-L-S-J

Un centre de recherches médicales en consanguinité

par Gilles Lalancette

approfondie d'un cas peut permettre de le stabiliser et ainsi d'arrêter la prolifération.

Le centre

Selon M. Léonidas Bélanger, il y a trois possibilités pour l'implantation d'un Centre de recherches médicales en consanguinité.

La première serait qu'on établisse le centre dans les locaux de la Société historique du Saguenay à Chicoutimi. Aussi, l'implantation pourrait se faire au centre régional de documentation et d'archives de Chicoutimi et, enfin, les locaux où travaillent actuellement les personnes affectées à la compilation pourraient être aménagés pour y recevoir le centre.

Dans l'esprit de M. Bélanger, le maintien d'un tel centre devrait créer de l'emploi pour deux personnes car il serait essentiel qu'au moins deux spécialistes gardent le centre en état de fonctionner. De plus, il n'est pas écarté que les deux personnes fassent de la recherche en consanguinité en collaboration avec le corps médical.

En fait, il n'est maintenant question que de négociations et d'ici le mois d'avril, un centre de recherches médicales en consanguinité pourrait voir le jour au grand soulagement des chercheurs sur des maladies comme l'ataxie de Charlevoix.

CHICOUTIMI — Si le gouvernement du Québec accepte d'en assumer le coût, le Saguenay-Lac-Saint-Jean aura son Centre de recherches médicales en consanguinité d'ici peu. Il s'agit d'un atout important pour la médecine, dans une région où le nombre de mariages consanguins est l'un des plus élevés au Québec. Essentiellement, ce projet va permettre d'identifier plus facilement les familles atteintes facilitant ainsi le travail de la médecine à solutionner le problème.

Ce problème des mariages consanguins se traduit par des maladies comme l'ataxie de Friedrich maintenant appelée l'ataxie de Charlevoix et une foule d'autres maladies qui entraînent l'incapacité des individus atteints.

En fait, un travail énorme est déjà fait dans ce dossier. Depuis le 23 juin 1977, 24 personnes compilent des données à partir des registres civils de toutes les paroisses de la région. C'est un projet Jeunesse Canada au Travail, qui a permis la compilation de ces registres. D'ailleurs, le projet se termine le 31 mars prochain et aura drainé \$168,457.

C'est la Société historique du Saguenay, qui a soutenu le projet. Le responsable, M. Léonidas Bélanger, estime que le gouvernement devrait maintenir ce centre qui sera d'un secours énorme pour la médecine lui permettant de détecter rapidement les familles atteintes de consanguinité accélérant ainsi le traitement.

En ce qui concerne le financement d'une telle entreprise, M. Bélanger préfère ne pas avancer de chiffres étant donné que le tout fait l'objet de négociations.

Toutefois, M. Bélanger est optimiste étant donné qu'il a de nombreux appuis des milieux médicaux. Ainsi, le département des sciences neurologiques de l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec est fortement intéressé par les renseignements compilés par le groupe de travail qui oeuvre présentement dans des locaux de l'Université du Québec à Chicoutimi.

De plus, le Centre hospitalier de l'Université Laval fait du dépistage au chapitre des maladies consanguines et il est évident que le Saguenay-Lac-Saint-Jean est considéré comme une région pilote étant donné le nombre élevé de mariages entre parents.

Pour sa part, le Conseil des médecins et dentistes de l'hôpital de Chicoutimi a donné son appui à la Société historique dans sa démarche pour obtenir la permanence de ce centre à Chicoutimi.

Enfin, le Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke se préoccupe de l'avenir de centre en fonction du travail de dépistage qu'ils font au sujet des maladies consanguines.

En ce qui concerne le nombre de cas dépistés actuellement, M. Bélanger estime qu'il y en a entre 150 et 200 qui sont connus. Les interventions médicales ne permettent pas encore de guérir la maladie, mais une connaissance

"Un référendum qui place le Québec dans un cul-de-sac"

— Fabien Roy

SAINT-FELICIEN — Le référendum que désire décréter le PQ pour rendre le Québec indépendant, quelle que soit la réponse, n'aura pas de gagnant: dans les deux cas, tout sera à faire ou à refaire.

Telle est l'opinion émise par le député du PNP, de Beauce-Sud, le seul à siéger à l'Assemblée nationale du Québec sous cette bannière, M. Fabien Roy, devant les membres du Cercle de presse de la région du Lac-Saint-Jean, hier soir.

Selon le chef par intérim du PNP, cette façon de procéder du PQ est une erreur de stratégie de l'équipe dirigée par M. René Lévesque.

Il voit mal comment après une élection référendaire, on pourrait, auprès de cette même population, y faire un consensus général.

Membre du comité pré-référendaire, il soutient que l'optique référendaire mis de l'avant

par le Parti québécois radicalise le problème et met le Québec dans un cul-de-sac.

D'après lui, les hautes instances politiques québécoises semblent ignorer que la situation que vit le Québec n'est pas un accident, mais la résultante de l'évolution politique et historique de cette province.

Il a noté dans cette perspective que l'élection du Parti québécois était normale, la suite de l'évolution politique du nationalisme québécois, de la prise de conscience des Québécois, et des attitudes manifestées par ceux qui ont gouverné le Québec depuis une qua-

rantairie d'années.

Qu'on se souvienne, a-t-il argumenté, de la période très autonome de M. Duplessis, du maître chez-nous de M. Lesage, de l'égalité ou l'indépendance de M. Johnson et Québec d'abord de M. Bertrand.

M. Roy reproche au gouvernement en fonction d'oublier cette donnée historique au profit de ce qu'il a qualifié de petite politique ou politiciannerie et partisanerie.

Selon lui, il faut que la question nationale dépasse les petits problèmes partisans.

Qualifiant de "difficile" le contexte ou la si-

tuation qui prévaut pour le Parti québécois, on se doit a-t-il dit malgré tout de "revaloriser" l'Assemblée nationale.

Dans cette optique, il conçoit mal "les périodes de tâtonnements dispendieux" que vit cette auguste enceinte depuis les trois dernières semaines.

Pour corriger cette lacune, M. Roy préconise le vote libre des députés quelle que soit leur allégeance politique ou leur appartenance à un parti quelconque.

Mais dans l'ensemble, il a insisté qu'il fallait un moment de courage de toutes les personnes concernées à la chose politique québécoise.

Fermeture de la SAQ

Faiblesse et vétusté de l'édifice

CHICOUTIMI — L'édifice abritant la Société des Alcools du Québec, sur la rue Racine à Chicoutimi, a été fermée hier par les inspecteurs gouvernementaux en raison des dangers que sa grande vétusté représentait.

Selon les informations obtenues, la structure du bâtiment était à ce point affaiblie, qu'une cinquantaine de poutres avaient été posées au sous-sol du bâtiment afin d'empêcher que le plancher ne s'écroule.

En avant-midi, vers 11 heures, les inspecteurs se présentaient avec un mandat spécial, sommant les usagers d'avacuer la bâtisse.

Les faiblesses dans la structure étaient devenues plus évidentes depuis que la Société des Alcools, quelques jours avant l'élection québécoise de novembre 1976, signa un bail de location.

N'oubliez pas!

Obligations
Solidarité

OXFAM

Carte électorale

Autre dénonciation

HEBERTVILLE-STATION — Le conseil de comté de Lac-Saint-Jean-Est vient d'ajouter sa voix à celles qui ont dénoncé depuis plusieurs jours la proposition de refonte des districts électoraux. Réunis en assemblée régulière à Hébertville-Station, les maires du comté ont adopté une proposition qui s'oppose à la carte électorale proposée, et précise que le statu quo serait préférable. Le conseil se dit prêt à collaborer avec tout organisme qui voudrait préparer une proposition nouvelle à ce sujet.

Au sujet de l'autoroute Alma-La Baie, les maires attendent qu'on les convoque pour une séance de travail sur le dossier, et souhaitent que le Conseil économique prenne des consultations avant de rédiger quelque mémoire que ce soit. On veut donc donner son avis dès maintenant.

Evaluation

Le conseil de comté veut faire préparer un rôle d'évaluation complet, appelé "rôle quinquennal". Il demande donc au gouvernement d'ordonner un tel geste sur son territoire, et demandera aux firmes spécialisées de fournir des offres de services en juin.

Le conseil de comté de Lac-Saint-Jean-Est adhère au CRD, et paiera sa cotisation de \$100. Les maires ont aussi pris connaissance du bilan financier de l'Union des conseils de comté, qui accuse un déficit accumulé de \$57,000 au 31 décembre 1977. Dans un autre domaine, c'est le maire Auguste Simard de Saint-Henri-de-Taillon qui représentera le conseil lors des festivités québécoises qui auront lieu à Falaise en avril. M. Simard a été choisi au hasard. Une semaine du Québec doit avoir alors lieu, et cette ville de Normandie réserve même trois jours spéciaux pour Alma, ville jumelle, et le secteur avoisinant.

Les déchets

Comme il le font depuis quelques années déjà, les maires du comté étudient la possibilité de disposer des déchets domestiques de façon plus économique qu'en se rendant les faire brûler à l'incinérateur d'Alma, dont le prix a augmenté sensiblement depuis peu.

Ford a les meilleures idées

Venez admirer notre gamme complète des modèles Ford 1978 dans notre salle de montre climatisée

FIESTA	LTD
PINTO	THUNDERBIRD
FAIRMONT	CAMIONS LEGERS
MUSTANG	ECONOLINE
GRANADA	BRONCO
LTD II	COURRIER

Jean Pedneault
représentant des ventes

LEGARE Auto Ltée

930, boul. Talbot, Chicoutimi
Tél.: 545-4500.

SPECIAL

POUR LE PRIX DE

21

Médailon de filet mignon boeuf "A1"

Servi avec sauce au vin, pommes de terre, au choix, pain, beurre.

5.95

BRASSERIE DU ROYAUME

Place du Royaume

Tous les samedis de 5h00 à minuit

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Radio-Québec méprise sa mission

Trois ans après l'opération mirage des "audiences publiques", les comités régionaux de Radio-Québec demeurent des mécanismes fantômes.

Après avoir vainement attendu des pouvoirs réels et l'application d'une véritable décentralisation, l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec leur ordonne de se faire hara-kiri. Les comités régionaux constatent, désemparés, qu'ils n'ont jamais compté dans les structures de Radio-Canada.

Si on les a formés, à la suite de la tournée touristique de 1975 désignée stratégiquement de "vaste consultation", c'était évidemment pour obtenir la caution morale des régions à l'établissement en sol québécois d'un réseau étatisé de télévision.

Aujourd'hui, le but est atteint: Radio-Québec est devenue une entreprise de quelques centaines d'employés, localisée à Montréal, avec des satellites à Québec et à Hull. Le budget se chiffre par quelque \$20 millions annuellement, et il gonflera rapidement si dans sa "fierté québécoise" soigneusement exploitée par ses idéologues, le gouvernement québécois manifeste le moindre désir de soutenir la concurrence

avec la grosse patente de Radio-Canada.

Et dans les négociations avec l'Etat-patron, ceux qui ont "accepté de servir" dans ce nouveau réseau de télévision "bien à vous" — les caves... — ne feront pas de quartier à la "fierté québécoise". Même si l'Etat a dorénavant la réputation de se montrer très libéral et généralement prodigue à l'endroit de ses employés et de ceux de ses créatures, il n'a pu s'entendre avec le groupe de Radio-Québec qui le rejette avec dédain comme un vulgaire "bourgeois exploiteur". On a donc mis la clé sur la porte. La production est suspendue.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, personne n'en souffre tellement. D'abord, parce que Radio-Québec n'a toujours pas les ressources financières pour installer l'antenne nécessaire à la transmission en direct des émissions du réseau. Les téléspectateurs sont donc habitués à un retard de 15 jours. Et deuxièmement, parce qu'il faut être abonné au câble de Télésag pour avoir droit au canal de Radio-Québec commandité par les généreux contribuables du Québec.

Donc, Radio-Québec est à panne

et sa direction rencontre la résistance des comités régionaux dont elle fixe la dissolution au 31 mars. Réunis en assemblée extraordinaire, à Montréal, les représentants de ces comités refusent de disparaître et réclament au contraire des pouvoirs réels pour faire respecter les "désirs des populations régionales".

Aux audiences des 8, 9 et 10 avril 1975, 25 mouvements du Saguenay-Lac-Saint-Jean avaient projeté leur vision d'un réseau de télévision dont la mission serait axée sur l'éducation des adultes.

Le Parti québécois, pour sa part, avec l'appui de 11 autres associations, avait préconisé la formation d'un conseil d'administration régional responsable de la gestion et du fonctionnement du centre régional de ressources. "Radio-Québec doit adopter une structure qui s'appuie sur la base, c'est-à-dire les régions", insistait l'Université du Québec à Chicoutimi.

On est bien loin de ces objectifs. Radio-Québec, malgré la volonté des gouvernements libéral et péquiste, n'a jamais cessé d'être la propriété de structures conçues à Montréal par des centralisateurs. L'ancien ministre libé-

ral Jean-Paul L'Allier avait bien senti le danger lorsqu'il déclarait au journaliste André Béliveau, de "La Presse", en janvier 1975: "... Il faudra éviter de tomber dans le panneau à Radio-Canada où on fait de la télévision montréalaise pour la vendre au Lac-Saint-Jean, parce que ça ne marchera pas..."

Il avait raison, mais les structures de Radio-Québec et les forces tentaculaires de la centralisation l'ont rejeté sur la voie d'évitement tout comme elles paralysent présentement les bonnes intentions du gouvernement péquiste.

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

On interprète les sondages

Viennent de paraître les résultats de plusieurs sondages. Ce qui attire l'attention lors de la publication de ces sondages, c'est de voir à quel point ils sont, dans leurs résultats, contradictoires. Que ce soit lors de l'élection française, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, les sondages semblent se contredire. C'est ainsi que le sondage effectué par l'Université Carleton annonçait une perte de vitesse du Parti libéral fédéral alors qu'une semaine plus tard le sondage Gallup annonçait que la position des partis à la dernière élection demeurait inchangée. Au niveau

provincial, il apparaîtrait qu'un sondage non publié aurait donné au PQ 43% et au Parti libéral 41%.

Pourtant, une semaine plus tard IQOP donnait 40% au Parti libéral et 38% au Parti québécois. Qui croire finalement? En réalité, il serait préférable d'avancer que la couverture des sondages est trop limitée pour déterminer les positions réelles et ce en raison d'un autre phénomène: d'une part les écarts trop faibles qui séparent les partis et d'autre part, la progression trop lente des partis d'un mois à l'autre.

Ainsi, en se donnant une

marge d'erreur de plus de 4%, comment IQOP pourrait-il affirmer que le Parti libéral vient en tête.

En ajoutant la marge positive d'erreur au PQ celui-ci s'accroît de 42% des intentions de vote alors qu'avec une marge négative de 4%, le Parti libéral obtient 36% des intentions de vote. Aussi, serait-il préférable à l'avenir que les firmes de sondages publient les marges de chaque parti plutôt que de donner la fausse ou réelle impression qu'un parti est en avance sur un autre alors qu'il pourrait en être autrement.

Pour ce qui est du sondage proprement dit de la firme IQOP, on pourrait le critiquer à la lumière de la guerre qu'elle a autrefois perdue avec la firme CROP. Cependant cette fois-ci, les données du sondage paraissent plus valables. La firme en question a eu sa leçon et en a profité pour publier sa méthodologie. De plus, les données semblent confirmer une réalité, à savoir la perte de terrain du Parti québécois. Néanmoins, il y a lieu de se poser des questions sur la période choisie pour effectuer le sondage, soit lors de la conférence des premiers ministres à Ottawa.

Délaissions un instant la méthodologie pour l'analyse plus subjective des résultats eux-mêmes. Il n'y a pas de quoi à "fouetter un chat". Les résultats indiquent une réalité des plus normales à savoir qu'après l'euphorie consécutive à la venue d'un nouveau gouvernement et qui a eu pour effet de porter les résultats de 42% à 51%, les électeurs sont revenus à leurs positions initiales, soit le niveau de 42%.

La convention à la chefferie du Parti libéral et le renouveau Ryan auront sans doute réduit ce niveau de quelques points de pourcentage et cette évolution des données pourrait persister quelques mois encore après l'élection du chef libéral. Cependant, il faudra attendre une bonne dizaine de mois après le congrès du Parti libéral pour mieux cerner la position réelle des partis politiques.

Pour un, j'ai la conviction que le bloc de 42% favorable au Parti québécois est plus solide qu'on ne le croit, qu'il progresse très lentement, et qu'il sera difficile à entamer. Si tel était le cas, il faudrait très lentement. Pour ce qui est du niveau de 51% déjà atteint par le PQ, inutile de dire que c'était un niveau artificiel puisque les positions à long terme des citoyens ne changent pas aussi rapidement. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner le comportement des libéraux.

Les anglophones qui ont déserté le parti, le temps d'une élection, ont regagné (même Jérôme Choquette), leur ambiance naturelle. Avec l'élection de Ryan, ce retour aux affinités naturelles sera encore plus vrai, puisque Ryan doublera Biron dans sa troisième voie "fédéraliste renouvelée" lui laissant peu d'espace pour se tailler une place de choix sur l'échiquier québécois.

Paul Paradis, Association des Métis et Indiens hors réserves du Québec, 2023, boul. de l'Anse, Roberval.

Le 8 mars.

RIEN de concret à tirer du blitz fédéral



Quand la discipline tue

L'armée, la police fédérale et la police en général ne formeraient-elles que des irresponsables?

Depuis plusieurs années, nous constatons, compte tenu du nombre, un pourcentage beaucoup plus considérable de nos membres de l'armée, à Bagotville, qui se cassent la gueule et cassent aussi la gueule d'autres citoyens sur nos routes.

Encore en fin de semaine, deux sont morts et quatre autres sont dans un piteux état.

De jeunes civils qui, bien souvent, n'ont aucune instruction, aucune éducation et n'ont jamais été assujettis à quelque discipline se permettent de prendre le risque de se casser la gueule et de casser celle d'autres personnes, ce n'est ni excusable, ni compréhensible, mais on dit: pauvres jeunes.

Mais que des gens de qui l'on vante la discipline font-ils pire, ça c'est le comble! Depuis plus de cinq ans que j'en fais la constatation. Comptez le nombre de militaires de la Base de Bagotville, tués sur nos routes depuis cinq ans. C'est effarant.

Quant à la police fédérale, qu'on appelle GRC, eh bien, ce n'est pas plus rose. A la lumière des faits établis au public depuis quelques mois, se concrétise l'idée que plusieurs s'en faisaient, mais qui est toute une révélation pour ceux qui croient à l'ordre établi.

L'on voit que ceux qui sont là, soi-disant pour nous protéger et que nous payons grassement pour ce faire, s'adonnent à toutes

sortes d'actes illégaux contre la personne et la société, ce qui est le lot d'hommes irresponsables.

Je suis même convaincu qu'ils possèdent des dossiers sur tous les ministres et tous les députés pour les mieux tenir à la gorge.

De là à vivre dans un état policier, le pas est franchi et depuis longtemps, puisqu'on dit qu'ils jouent ces petits jeux depuis quarante ans. Pourquoi ne pas dire depuis que la confédération existe. Rappelons-nous l'affaire Riel et autres dans l'ouest.

Si c'est cela vivre dans un pays libre, on se joue drôlement de la liberté.

Si il est des gens qui devraient se respecter et respecter leur maître, le public qui les paie, ce devrait être tous ces gens-là. Pourtant, que de choses nous pourrions leur reprocher et, de plus en plus, depuis 1970. S'ils sont moins grossiers, pour plusieurs, ils n'en sont pas moins rustres et inhumains. A preuve, tous ces actes illégaux posés dans le pays et surtout au Québec. L'écoute électronique, qui est à mon sens le moyen le plus vil à utiliser; la torture utilisée pour amener des citoyens à collaborer avec eux; les questionnaires illégaux qu'ils font subir à leurs victimes, bonnes ou mauvaises, sans la présence nécessaire d'un avocat, etc.

Un acte qui me restera toujours en mémoire, même si je mourrais à cent ans; le 14 octobre 1976, lors de la grève à Arvida. Tous ces militaires qui se cassent la gueule, sur nos routes, ce fut presque tou-

jours par excès de vitesse et on a le droit de se poser des questions sur les circonstances.

Il n'y a plus de commentaires à faire. Au public et à ceux qui nous vantent la discipline de l'armée et de la police de juger, s'ouvrir les yeux et voir à corriger la situation.

Si les gens de l'armée veulent se casser la gueule, c'est leur affaire; mais alors

qu'ils se fassent construire des routes à eux. Ceux qui sont morts, nous ne pouvons plus rien pour eux. Ce que nous en disons, c'est pour ceux qui restent. S'il vous plaît, du respect pour votre vie et la vie des autres.

Edmond-Louis Bergeron, 199, St-Luc, Jonquière.

Le 9 mars.

Ottawa ne nuit pas à Radio-Québec

Messieurs,

Je voudrais que la présente soit une réponse à la lettre de M. Ghislain Bouchard, sur Radio-Québec, publiée le 7 mars.

M. Bouchard, vous pouvez exprimer votre opinion sur Radio-Québec, que c'est minable, c'est votre droit, mais vous devez respecter la vérité de la réalité.

Radio-Québec diffuse à Montréal, à Québec et à Hull sur ses propres transmetteurs. Les téléspectateurs de ces régions peuvent capter ces émissions sans être abonnés au câble. De plus, il faut vous dire que Radio-Québec peut construire toutes les stations émettrices. Ce n'est pas Ottawa qui les empêche de le faire.

Dans les régions où Radio-Québec ne diffuse pas, les câblodistributeurs sont obligés par la loi de diffuser en différé sur cassettes, les émissions de Radio-Québec. Loin de s'enrichir comme vous l'affirmez, le câblodistributeur

doit acheter l'équipement nécessaire à cette fin et payer les salaires des préposés à la diffusion. Coût minimum par câble: \$8,000 annuellement. Voilà la vérité, M. Bouchard.

Comme partisan aveugle du PQ, vous cherchez à chaque semaine dans vos longues lettres à rendre Ottawa responsable de tous les travers possibles, de tous les échecs du Québec, et cette fois de l'échec de Radio-Québec.

Lucien Leclerc, 1236, Laforge, Saint-Félicien.

Le 8 mars.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Alcan

Le débrayage sera au centre des discussions

par Gilles Lalancette

JONQUIERE — L'exécutif de la Fédération des syndicats du secteur aluminium rencontre dès ce matin des représentants de la compagnie Alcan afin de discuter de l'arrêt de travail effectué dans la nuit de mercredi à jeudi par 600 travailleurs des salles de cuves et du centre de coulée à l'usine d'Arvida. En débrayant, ces travailleurs ont voulu protester contre le nouveau tableau des mesures disciplinaires imposé par la compagnie.

En dépit du fait que ce débrayage ait duré plus de sept heures et ait nécessité l'intervention des forces policières, il n'y a eu aucun incident majeur. C'est l'intervention du président de la FSSA, M. Jean Halley, qui a incité les travailleurs à retourner au boulot vers 4 heures du matin, jeudi.

Plus précisément, les travailleurs voulaient protester contre la suspension d'un camarade de travail en vertu de ce nouveau tableau des mesures disciplinaires R.E.S.P.E.C.T. (Réprimande Envers un Syndiqué Pour Ecart de Conduite au Travail).

Joint à ce sujet, le président Halley n'avait pas grand-chose à dire, étant donné que son exécutif rencontre la direction de l'Alcan ce matin.

Interrogé sur le nouveau tableau des mesures disciplinaires qui est à l'origine du débrayage, M. Halley a déclaré qu'il s'agissait d'un problème beaucoup plus vaste qui concerne le fondement même des relations de travail au Québec.

Ce nouveau tableau des mesures de discipline imposé unilatéralement par la compagnie ne semble pas plaire du tout aux syndiqués qui l'ont fait voir de belle façon dans la nuit de jeudi.

Toutefois, il n'est pas question pour l'exécutif du syndicat, comme il ne l'a jamais été d'ailleurs, de négocier ce tableau des mesures disciplinaires. De toute évidence, le président de la FSSA était très évasif sur le sujet, hier, à l'occasion d'un entretien téléphonique.

Concernant les relations de travail, des informations obtenues de sources sûres indiquent que le climat se détériore à l'Alcan. La mise en application de ce nouveau tableau n'a apparemment pas l'effet d'améliorer les choses.

Il semble que les contacts humains entre cadres et syndiqués soient réduits au maximum, ce qui a pour effet de frustrer un peu tout le monde.

Alcan

La version des faits de la part de la compagnie est rapportée sèchement dans

un communiqué du service des relations publiques de la compagnie.

Il est dit qu'une réunion a lieu ce matin entre le syndicat et des représentants de la compagnie en rapport avec l'arrêt de travail illégal qui s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi aux usines d'électrolyse de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée à Jonquière.

Enfin, l'Alcan signale qu'aucune difficulté majeure n'a été signalée pendant cet incident.

Joint à ce sujet, le porte-parole de l'Alcan à Jonquière, Mme Danielle Hébert-Carrier, n'a voulu formuler aucun commentaire, préférant s'en tenir au communiqué émis par la direction régionale de la compagnie.

Policiers

En dépit du fait que les forces policières de Jonquière aient été appelées sur les lieux de l'incident, elles n'ont pas eu à intervenir.

L'adjoint au directeur de la protection publique de Jonquière, M. Léon-Maurice Tremblay, a précisé qu'une vingtaine de policiers se sont rendus sur les lieux mais qu'ils ne sont pas intervenus, le tout se passant dans le calme.

D'ailleurs, M. Tremblay a vanté les qualités de M. Jean Halley qui a su faire comprendre le bon sens à ses hommes. A part quelques échanges de mots aigres-doux entre contremaitres et syndiqués, la police n'a signalé aucun incident.

La Sûreté du Québec a été appelée sur les lieux mais à titre d'unité de soutien uniquement. Le responsable des relations publiques à la SQ, M. Jean Simard, a déclaré qu'il ne s'était rien passé lors du débrayage et que le tout est rapidement rentré dans l'ordre.



DEBRAYAGE — Un détachement de policiers de la municipalité de Jonquière et de la Sûreté du Québec était sur un pied d'alerte dans la nuit de mercredi à jeudi alors que 600 travailleurs de l'Alcan ont

débrayé durant plus de sept heures. Ils se sont rassemblés à l'office principal sur la rue Oersted dans le secteur Arvida.

(Photo Real Tremblay)

Lac-Saint-Jean

Echange musical avec le Manitoba

par Serge Cloutier

DESBIENS — Du quatre au quinze juin, quelque 134 étudiants du Lac-Saint-Jean et du Manitoba participeront à un échange spécial, qui permettra à de jeunes musiciens, membres d'harmonies scolaires, de partager et d'échanger les éléments de leur vie quotidienne.

Nouveau et spécial, cet échange met en cause l'harmonie scolaire de l'école Notre-Dame-du-Lac de Desbiens et le Collège de Westwood à Winnipeg. En préparation depuis décembre, le projet "Winnipeg" mobilise les efforts de beaucoup de personnes à l'école Notre-Dame

de Desbiens, à commencer par ceux des 67 étudiants impliqués.

Réalisation

Conçu dans le cadre de "Hospitalité-Canada", un programme fédéral qui favorise les échanges culturels, le projet Winnipeg permettra à 67 jeunes du comté de Lac-Saint-Jean de prendre l'avion pour cette ville de Manitoba, puis d'y séjourner du quatre au dix juin dans des familles de jeunes étudiants de ce collège de Westwood. Du 10 au 15 juin, les 67 jeunes musiciens de Winnipeg séjour-

neront dans la région, vivant à l'école de Desbiens et dans les familles de leurs jeunes d'occasion les mille et une aventures qui attendent forcément des visiteurs anglophones dans une région comme la nôtre, comme les jeunes d'ici auront pu prendre contact avec cette autre réalité manitobaine anglophone.

Le gouvernement fédéral finance le voyage de 43 des 67 élèves, et le budget total de quelque \$20,000 devra donc être complété localement. Des activités nombreuses ont été prévues.

Activités

Depuis que le projet a pris forme, des adultes de l'école de Desbiens, de la commission scolaire régionale, du comité de parents, et du club Optimiste de Desbiens-Métabetchouan ont collaboré à la préparation. On prévoit que des moniteurs accompagneront les étudiants, tant dans leurs préparatifs que lors de leur séjour dans l'Ouest.

En plus d'avoir présenté un berce-ton, et de songer à la vente d'un fétiche, le groupe de l'harmonie pense à l'organisation d'un cyclothon pour le début de mai. Musiciens, ils offriront probablement trois ou quatre concerts pour autofinancer leur voyage. Parmi ces concerts, une représentation spéciale conjointe avec les musiciens de Winnipeg, au camp musical de Métabetchouan.

Complexe à mettre sur pied, ce projet Winnipeg est surveillé de près par beaucoup de personnes. Pour le directeur musical, et chef du groupe, M. Benoit Arseneault, ainsi que pour les 67 jeunes qui l'accompagneront, il ne doit pas faire de doute qu'il sera couronné de succès, déjà, on prépare la correspondance qu'on échangera avec ses cousins de l'Ouest, avant de faire plus ample connaissance, et d'échanger en "harmonie".



Benoit Arseneault

Mandat de grève accordé aux négociateurs des mécaniciens

JONQUIERE — A l'occasion d'une assemblée générale, les mécaniciens de garages du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont donné mandat dans une proportion de 95,7 pour cent à leur comité de négociations de déclencher une grève à partir du

moment où il le jugera opportun. Les mécaniciens ont le droit de grève légale le 15 mars prochain.

Le conseiller syndical dans ce dossier, M. Arthur Martin de la Centrale des syndicats démocratiques a déclaré

qu'une rencontre est prévue pour mardi prochain entre les deux parties mais en présence du conciliateur du ministère du Travail, M. Claude Guimond.

D'ailleurs, près de 250 membres du syndicat sur une possibilité de 350 étaient présents à l'assemblée de mercredi dernier. Aussi, 235 se sont prononcés contre les dernières offres patronales.

Par contre, M. Martin a déclaré que les deux parties étaient assez éloignées à la table des négociations mais qu'il espère beaucoup pour la rencontre de mardi. Ce sera la deuxième en présence du conciliateur Guimond.

Evidemment, M. Martin n'a pu fournir de détails sur la stratégie syndicale préférant attendre le résultat de la rencontre de mardi avant de se prononcer. Si le tout reste au beau fixe, les mécaniciens pourraient dresser des lignes de piquetage bientôt à moins que les patrons décident d'user de leur droit de lock-out.

Abitibi-Price

L'injonction de la CSN est rejetée

CHICOUTIMI — Le juge Roger Chouinard de la Cour supérieure a rejeté une requête d'injonction interlocutoire présentée par le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier (CSN) à l'usine Abitibi-Price de Kénogami contre le local 50 et son représentant, M. Rodrigue Lessard, concernant la publication du bulletin Maman Jak du local 50 affilié au Syndicat canadien des travailleurs du papier.

Le représentant du SCTP a réagi favorablement à cette décision de la magistrature précisant que cette prise de position de la CSN démontre bien sa crainte face au maraudage du local 50 à Kénogami.

Dans son jugement, le juge Chouinard n'a trouvé aucun motif raisonnable pouvant empêcher la publication du bulletin Maman Jak du local 50.

Ainsi, le président Rodrigue Lessard pourra continuer de signer le bulletin Maman Jak et ainsi informer les travailleurs de Kénogami sur la campagne de maraudage de son syndicat.

L'argumentation était à l'effet que le bulletin du local 50 faussait l'information dispensée aux papetiers étant donné que la CSN publie son bulletin mensuel sous le signe de Papa Jak. Cette publication de la CSN est en vigueur depuis 1973.



LE QUEBEC POSSEDE
UN PATRIMOINE ECOLOGIQUE
DONT NOUS AVONS RAISON
D'ETRE FIERs!...

CONSERVONS-LE!

LOCAUX RECHERCHES

LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION ECONOMIQUE DU SAGUENAY INC., est présentement à la création d'une **BANQUE DE LOCAUX** dans le secteur du grand Chicoutimi.

On aimerait que tous les propriétaires de locaux commerciaux, industriels, de services et d'entrepôts qui ont présentement des espaces libres pour ces fins, communiquent le plus tôt possible avec:

M. Claude Lavoie

au 201 est, rue Racine,
Chicoutimi, tél.: 549-7527

Pour répondre à la demande exceptionnelle d'assurances automobile

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES BÉLAIR OUVRE SES PORTES TOUS LES SAMEDIS DU MOIS DE MARS DE 9H00 À 13H00.

La compagnie d'assurances BÉLAIR vous offre un choix complet de plans d'assurances générales. Elle vous offre aussi de nombreux avantages, dont des économies parce que vous faites affaire **directement** avec la compagnie. Afin de mieux vous servir et pour répondre au nombre sans précédent de demandes, les bureaux de la compagnie d'assurances BÉLAIR ouvrent leurs portes non seulement tous les jours et tous les soirs de la semaine, mais aussi TOUS LES SAMEDIS DU MOIS DE MARS DE 9H00 À 13H00.

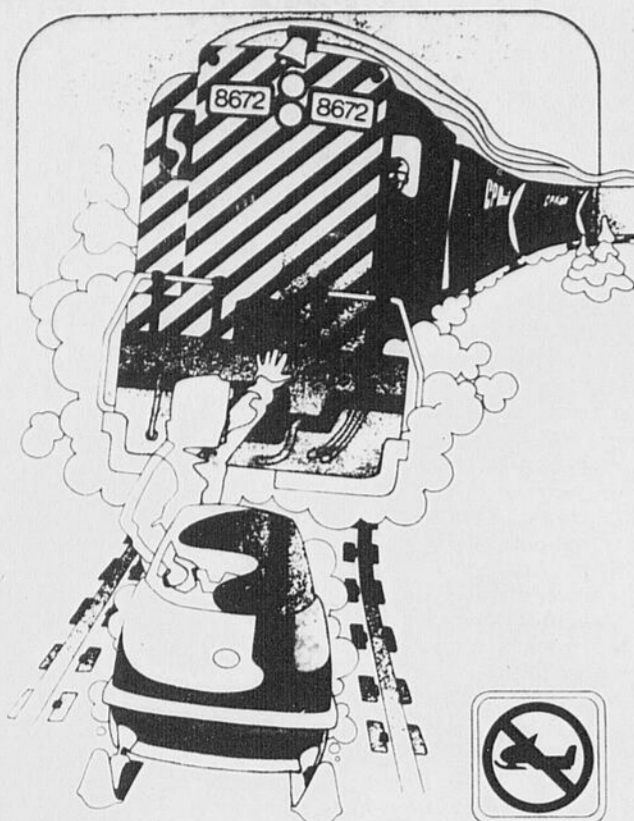
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 21h00.
Jusqu'au 31 mars:
tous les samedis
de 9h00 à 13h00.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES
BÉLAIR

Vous verrez. Avec BÉLAIR, vous ferez une bonne affaire. Assurément.

350 est, rue Racine
Suite A, Chicoutimi, 543-7704

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



CP Rail

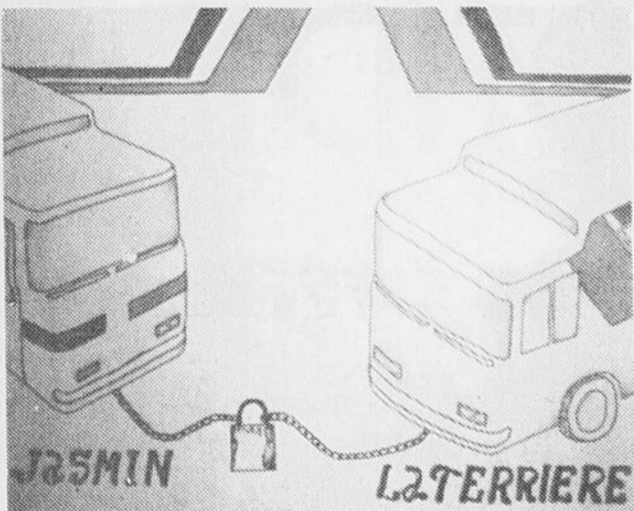
Short-cut to Eternity

RACCOURCI POUR L'ETERNITE

Les policiers du Canadien Pacifique ont imaginé une affiche qui illustre une des causes les plus fréquentes d'accidents de motoneige — l'obstruction de l'ouïe chez le conducteur de motoneige. Cette affiche montre un conducteur emmitoufflé et casqué, ainsi qu'un train de marchandises à l'arrière-plan. Au bas, on y lit ceci: "Short-cut to Eternity" (un raccourci pour l'éternité). L'an dernier, deux personnes, au Québec, sont mortes quand leur motoneige est entrée en collision avec un train.

ON FUME MOINS

Les Britanniques ont fumé cinq milliards de cigarettes de moins, l'an dernier par rapport à l'année précédente, à en juger par des statistiques de l'industrie du tabac. Selon le Mouvement britannique contre l'usage du tabac (ASH), la cigarette prend de la popularité plus vite en Grande-Bretagne qu'ailleurs, sauf en Norvège. La baisse de l'usage des cigarettes en Grande-Bretagne peut être attribuée à divers facteurs dont la taxe accrue, les restrictions contre la publicité et les avertissements à propos des effets du tabac sur la santé.



ON FRATERNISE

Les employés d'Autocars Jasmin et ceux des Autobus Laterrière, se sont réunis récemment dans le cadre d'une soirée sociale pour fraterniser, au Motel Casse-Croute de Mistassini. A cette occasion, on a souligné l'anniversaire de naissance du propriétaire d'Autocars Jasmin, M. Jasmin Gilbert, de Jonquières. Cet emblème a également été dévoilé pour marquer l'amitié et l'entraide qui doit continuer d'être à l'honneur entre les deux compagnies.

AUJOURD'HUI

Il y a 30 ans aujourd'hui, le 10 mars 1948, mourait le ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie Jan Masaryk. On devait retrouver son corps à demi-vêtu sous la fenêtre de son appartement. Des hommes de main du dictateur soviétique Staline ont alors été soupçonnés de l'avoir ainsi suicidé. Deux semaines auparavant, le 25 février, les communistes dirigés par Klement Gottwald s'emparaient du pouvoir pour ne plus le partager depuis.

1972 — Le premier ministre cambodgien Lon Nol s'empare du pouvoir à Phnom Penh.

1969 — Aux Etats-Unis, James Earl Ray est condamné à 99 ans de prison pour avoir assassiné le pasteur Martin Luther King, défenseur des droits des noirs.

1967 — La fille de Staline, Svetlana, demande l'asile politique en Suisse.

1963 — L'officier français Jean-Marie Bastien est fusillé pour avoir tenté d'assassiner le général de Gaulle.

1946 — La Grande-Bretagne et la France évacuent le Liban. Pour la première fois, les femmes italiennes peuvent voter.

1893 — Création des colonies françaises de Guinée et de Côte d'Ivoire.

1772 — Naissance du poète allemand Friedrich Schlegel.

MOTONEIGISTES DU LAC-SAINT-JEAN

Le Club de motoneige 65 d'Alma, organise un grand rassemblement de tous les motoneigistes, demain après-midi. Effectivement, c'est chez Dal-laire Equipement de Saint-Bruno, à 13h30, que sera donné le départ pour une randonnée à travers les sentiers des clubs affiliés dans la région. Ensuite, le retour se fera au chalet du Club 65, à Alma, où un cocktail sera servi aux participants, qui pourront également y prendre le soir à un prix modique. Durant la soirée, il y aura des jeux de cartes, de poches et de dards. Pour de plus amples informations, téléphonez à Mme Germaine Munger, à: 662-3865.

GRANDES FAMILLES

Il y a dix maires au Conseil de comté de Lac-Saint-Jean-Est, mais pas plus de cinq noms de famille. En plus du maire Jean-Philippe Coulombe et du maire Robert Gagnon, on trouve en effet deux Bouchard, soit Omer et René, deux Simard, soit Gaston et Auguste, et quatre Tremblay, comme nous l'avons déjà souligné ici même. Malgré tout, on refuse au Lac-Saint-Jean d'appartenir à un éventuel comté Tremblay. Ni MM. Jean-Marie, Jean-Charles, Adrien et Adélard n'y sont intéressés, mêmes s'ils sont tous quatre de dignes descendants de l'auguste Pierre.



ARTISANS DU RAPPROCHEMENT

Les maires de Delisle, Alma, et l'Ascension, MM. Robert Gagnon, Gabriel Fortin, et Adrien Tremblay, photographiés ici lors d'une récente assemblée au sujet de l'autoroute Alma-La Baie, viennent d'être félicités et remerciés pour les efforts qu'ils ont déployés lors du conflit qui a sévi à l'hôpital d'Alma. Dans une lettre reçue par le conseil de comté, le directeur de l'Hôtel-Dieu, le docteur Marcel Perron, fait l'éloge des membres du comité, dont faisait également partie le député Jacques Brassard. Selon le docteur Perron, il ne fait pas de doute que le travail du comité des maires, comme on l'appelait, a été à l'origine du rapprochement des parties. Notons que M. Gagnon présidait cette semaine sa première assemblée du conseil de comté à titre de préfet élu en décembre, et que M. Tremblay est le vice-préfet du même conseil de Lac-Saint-Jean-Est.

NOUVEAU PRESIDENT

Les administrateurs du Cercle des affaires d'Alma, ont élu M. Clément Lavoie au poste de président du groupement pour la prochaine année. Lors de leur assemblée hebdomadaire, les directeurs du CAA ont ainsi confié à M. Lavoie, un promoteur industriel et économique, la tâche de remplacer M. Antonio Garbugli, qui avait annoncé son intention de ne pas briguer de nouveau les suffrages. MM. Roger Banford et Jeannot Boulianne ont été élus aux postes de vice-présidents.



HEUREUX PAR LA LOTO

Un individu de Lac-Saint-Jean-Est, dont l'identité est demeurée confidentielle, a gagné récemment une somme de \$35,275, au 6/36 de Loto-Québec. Evidemment, ce gain a fait un autre heureux, le vendeur pour le compte de Loto-Québec, M. René Gaudreault, dont le comptoir de vente est installé au magasin de la Coop Naudville d'Alma. M. Gaudreault (au centre de la photo) reçoit donc sa commission de \$52.75, dont le chèque que lui est remis par MM. Paul Drolet (à gauche), d'Alma, agent grossiste dans le secteur, et Vincent Vézina, de Chicoutimi, représentant officiel de Loto-Québec au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

CLINIQUE HORTICOLE

La Société d'horticulture d'Alma tiendra, le dimanche 12 mars, à 20h00, à la salle polyvalente située en haut de l'Unité sanitaire d'Alma, sa prochaine clinique. Le sujet traité sera "Arbres et arbustes", ce qui devrait intéresser tous les propriétaires.



MAGAZINES DENONCES

Le magazine québécois "LUNDI" et son directeur Bernard Lavoie, ont passé une mauvaise demi-heure, cette semaine, lors de l'émission télévisée "Consommateurs avertis", présentée à tous les mercredis soirs au réseau français de Société Radio-Canada. L'animateur Simon Durivage n'a pas ménagé ses commentaires pour dénoncer cette revue qui "se spécialise" dans la présentation de reportages... qui sortent tout simplement de l'imaginaire de certains journalistes. Lindsay Wagner la Femme bionique, Lee Majors et l'Homme de \$6,000,000, n'ont jamais accordé d'entrevue au LUNDI qui, dans de récentes éditions, parlaient de reportages exclusifs. Plus près de nous, le comédien Jean Duceppe, qui a fait la frontispice d'un autre numéro, a révélé lui aussi qu'il avait refusé d'accorder une entrevue, par suite d'un séjour à l'hôpital; il a été surpris de lire "ses" déclarations dans le magazine "LUNDI". Ce dossier sur la presse artistique du Québec a démontré que la grande majorité des hebdomadaires et revues spécialisés dans ce domaine se souciaient peu de leurs lecteurs. De l'autre revue "Elle et Lui", qui interdit toute reproduction, on a appris qu'elle reprenait, sans autorisation, la publication de photos couleurs tirées d'éditions précédentes de "Photo" qui pourtant défend la reproduction de ses illustrations; qu'elle vient de verser un montant de \$3,000, pour la reproduction illégale d'un texte tiré de Reader's Digest et datant de 1956... et quoi encore. La vie de nos artistes québécois, qu'exploitent les journaux à sensations, ne serait pas celle qu'on connaît. "Consommateurs avertis" a présenté un dossier noir sur cette presse spécialisée, qui a perdu plusieurs plumes mercredi soir.



MALADIES DU COEUR

Celui qui aura été entraîné dès le jeune âge à ménager son cœur et son organisme, sera moins sujet aux crises cardiaques. En tout cas, si la maladie doit frapper, elle risque de frapper moins tôt. Prenons ça à cœur.



UN SOLEIL A VENIR

A ce temps-ci de l'année, les couchers de soleil sur Alma sont percutants. Et pendant qu'on transforme l'énergie hydraulique en électricité et que cette énergie électrique aide à produire l'aluminium, les gens d'Alma osent espérer que le soleil de l'industrie se lèvera bientôt pour une très longue journée ensoleillée. Nous avons capté cette semaine ce projecteur naturel, s'apparentant à plonger derrière les glaces du lointain Lac-Saint-Jean, après avoir effleuré l'usine Alcan et la centrale d'Isle-Maligne.

COURS A DOMREMY

L'Unité Domrémy de Jonquières, par le biais d'un projet réalisé dans le cadre du programme Canada au Travail, organise des ateliers de travail et offre des cours de macramé, de tricot, de crochet, de bricolage et de symyographie. Toute la population est incitée à suivre ces cours, lesquels sont donnés gratuitement. Pour de plus amples informations, téléphonez à l'Unité Domrémy, à: 547-4038.

GOUTS DIFFERENTS

Les clients des centres commerciaux ne sont pas tous les mêmes, et leurs goûts sont différents. Ainsi, lors du passage à Chicoutimi du groupe de la Société d'énergie de la Baie James, à Place du Royaume, la population avait l'air très intéressée par la maquette du projet de la Baie James, mais ne regardait pas le montage audio-visuel préparé à son intention. A Alma, au Carrefour, les gens ont écouté attentivement le diaporama et n'ont pas manifesté d'intérêt évident pour la maquette. M. Gilles Martin, directeur des relations communautaires à la SEBJ, faisait part, hier midi, aux hommes d'affaires d'Alma, des progrès réalisés par les responsables du projet vers une utilisation plus intensive de la main-d'oeuvre et des produits des régions limitrophes. C'est ainsi qu'une équipe de recrutement de l'Association des employeurs de la Baie James sera de passage au Saguenay-Lac-Saint-Jean prochainement. Et, entre-temps, la tournée d'information dans les centres commerciaux se poursuit.

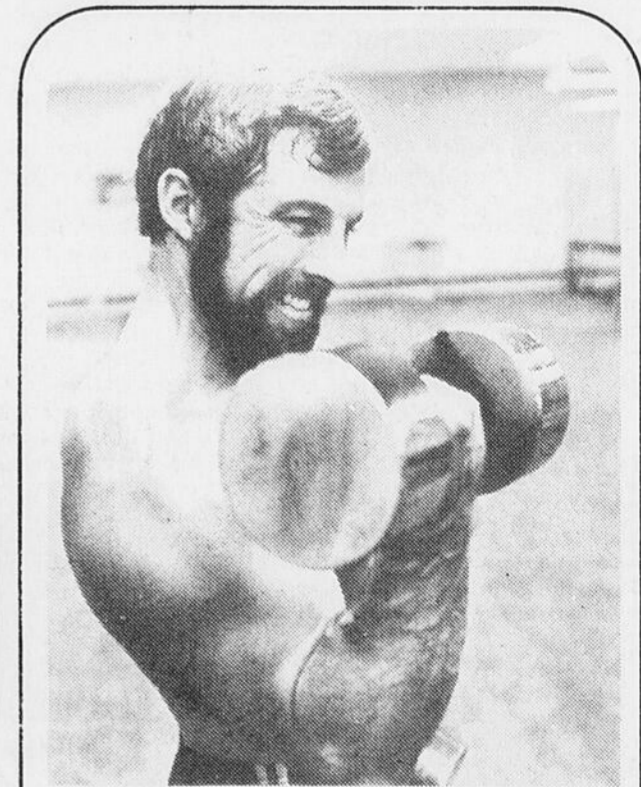


INCENDIE IMPORTANT

Un grave incendie a complètement ravagé, cette semaine, l'entrepôt de la compagnie Lorenzo Larouche Inc., de Desbiens. Les dommages seraient évalués à au moins \$400,000. Des camions et des remorques ont été détruits dans le sinistre. Lundi, en début de journée, il ne restait plus que des ruines. Cette industrie de camionnage, spécialisée dans le transport des copeaux, est située à l'entrée Ouest de Desbiens. Les opérations ont été ralenties, mais pas arrêtées. M. Jacques Girard, secrétaire de la compagnie et contrôleur des opérations, a révélé qu'aucune décision n'avait encore été prise au sujet de la reconstruction des immeubles incendiés. Un bureau temporaire a été ouvert à l'hôtel de ville de Desbiens. Cette compagnie, dont le président est M. Roger Tremblay d'Alma, travaille en grande partie pour la Cie Price, au transport des copeaux des scieries, à Falardeau notamment et dans le Lac-Saint-Jean.

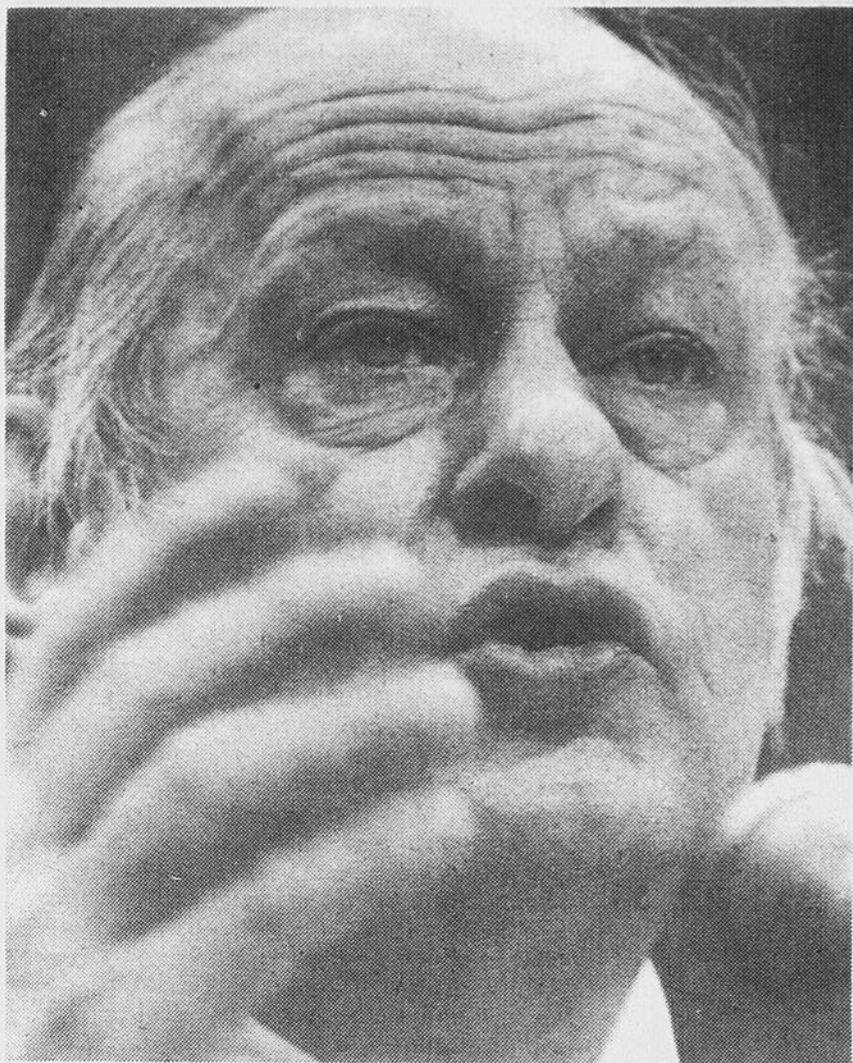
NOUVEAU SECRETAIRE?

Le Conseil de comté de Lac-Saint-Jean-Est devra remplacer son secrétaire dans quelques semaines. M. Jacques Gagné, qui occupe à temps plein le poste de secrétaire de la municipalité de Métabetchouan, remplissait aussi le poste de secrétaire du comté, quand M. Plourde a pris sa retraite il y a environ deux ans. On offrira ce poste à temps partiel aux secrétaires des municipalités qui sont membres du conseil de comté. M. Gagné a déclaré aux maires, cette semaine, qu'il avait beaucoup de travail à Métabetchouan, et que le déménagement prochain de l'hôtel de ville allait aussi lui occasionner un surplus d'occupation.



LE SPORT ET LES AFFAIRES

Doug Slauenwhite, culturiste, fait de l'haltérophilie, au Centre de culture physique Matador (un des deux gymnases qu'il dirige à Kitchener en Ontario). Quand il a commencé à faire de l'haltérophilie, il y a huit ans, il ne pesait que 123 livres. Depuis, il a participé à des concours et s'est classé deuxième au concours de Monsieur Canada.



René Lévesque.

Lévesque rétorque vivement aux accusations de patronage

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Le premier ministre René Lévesque a vivement rétorqué, hier, aux accusations de patronage de l'Opposition en ce qui regarde les contrats de publicité des divers ministères, en particulier celui de la Régie de l'assurance-automobile.

Dans sa conférence de presse hebdomadaire, où il a abordé plusieurs sujets, le chef du gouvernement a insisté sur l'effort que fait son gouvernement afin de régulariser ce domaine des contrats de publicité gouvernementale, depuis fort longtemps laissé à la discrétion de l'administration au pouvoir.

Toute cette question avait été soulevée, mardi à l'Assemblée nationale, par le député libéral de Jacques-Cartier, M. Noël Saint-Germain, qui avait pris à partie le ministre responsable de la Régie de l'assurance-automobile par suite de l'octroi d'un contrat de publicité de \$1.8 million à la firme Cossette et Associés sans soumission.

M. Saint-Germain avait de plus affirmé que cette compagnie de publicité de Québec était "péquist" et qu'elle bénéficiait ainsi des "faveurs du régime".

M. Lévesque a repris les arguments de Mme Payette pour tenter de démontrer que le contrat de \$1.8 million avait été accordé par la Régie à Cossette et Associés qui avait déjà présenté la soumission la plus basse à la Commission des accidents du travail à titre de consultant.

Le premier ministre a rappelé qu'entre septembre et décembre 1977, le gouvernement a octroyé 17 contrats de publicité au montant total de \$3 millions à partir de soumissions, même s'il n'était pas tenu de le faire, et Cossette et Associés en a obtenu pour \$270,000 seulement.

Depuis janvier, par ailleurs, cette même maison de publicité a bénéficié de \$40,000 de contrats sur une somme totale de \$3.7 millions.

M. Lévesque a également souligné que la firme Pierre Tremblay et Associés, qui avait été choyée sous l'administration Bourassa, a obtenu un contrat de \$803,000 par suite d'un appel d'offres.

Une première

Le gouvernement du PQ a donc créé un précédent en procédant à des appels d'offres pour la publicité gouvernementale et, à compter du 1er mai prochain, cette procédure sera institutionnalisée pour les contrats de \$2,000 et plus.

Les maisons de publicité installées au Québec seront invitées à s'inscrire dans un fichier; en ce qui regarde les contrats de \$100,000 et plus, les noms des dix firmes en tête de liste seront transmis à un comité de sélection qui retiendra les trois plus aptes à remplir un tel contrat.

Chacune d'elles présentera une soumission pour un projet et un jury formé de cinq personnes, dont une de l'extérieur du gouvernement, évaluera les diverses propositions et recommandera la meilleure.

C'est de cette façon que le gouvernement entend éliminer "le patronage" dans l'octroi de contrats de publicité pour les ministères.

Betterave à sucre

Dans un autre domaine, M. Lévesque a également souligné que la firme Pierre Tremblay et Associés, qui avait été choyée sous l'administration Bourassa, a obtenu un contrat de \$803,000 par suite d'un appel d'offres.

vesque a indiqué que le gouvernement s'est engagé à garantir jusqu'à \$24 la tonne de la betterave à sucre, ce qui devrait assurer un revenu de \$2 millions pour les 325 producteurs au Québec.

On espère ainsi régler certains problèmes "d'ajustement" à la raffinerie de Saint-Hilaire qui emploie 49 personnes à temps plein. Le gouvernement est en train d'ébaucher un plan de stabilisation de cette industrie et il attend, à cette fin, un rapport de la nouvelle administration de la raffinerie au ministère de l'Agriculture, a ajouté le premier ministre.

Les pêches maritimes

M. Lévesque a également révélé à la presse qu'un colloque sur les pêches maritimes aura lieu probablement à Gaspé à la fin d'avril en vue de chercher des moyens de stimuler cette autre industrie qui englobe 6,500 pêcheurs procurant du travail à environ 1,500 personnes dans des usines de transformation.

Les participants à cette réunion aborderont des questions comme les perspectives nouvelles par suite de l'extension des lieux de pêche à 200 milles des côtes, le vieillissement de la flotte de pêche qui comptait 105 bateaux de dix ans et plus d'existence en 1976, sur 141 des installations portuaires, la mise en marché des produits de la pêche.

"Déclubage"

Le Conseil des ministres a décidé, d'autre part, de confirmer pour trois ans des baux provisoires de clubs privés de chasse et de pêche moyennant un déboursé de \$40 par année par les propriétaires.

C'est à compter du 1er avril, en effet, que seront abolies officiellement les clubs privés de chasse et de pêche mais, devant l'incertitude des "propriétaires dépourvus", le gouvernement a décidé de leur permettre de fréquenter encore pour trois ans leurs lieux de pêche, d'avoir accès à leurs installations. La population en général pourra néanmoins aller pêcher dans ces endroits mais n'aura pas accès aux chalets et autres installations privées.

Asbestos Corporation

Québec n'écarte pas l'expropriation

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — Québec tient toujours à négocier l'acquisition de gré à gré de la société Asbestos Corporation, mais il n'écarte pas, en cas d'échec, "la voie de l'expropriation offerte à tous les parlements démocratiques".

Voilà ce qu'a déclaré le premier ministre du Québec lui-même, M. René Lévesque, qui répondait sur le parquet de l'Assemblée nationale à Québec à une interpellation du leader parlementaire de l'Opposition officielle, M. Jean-Noël Lavoie.

L'échange entre les deux hommes est survenu à la toute fin du discours que le chef du gouver-

nement péquiste prononçait jeudi après-midi, à l'appui du projet de loi 70, établissant la Société nationale de l'amiante.

Le premier ministre qui, plus tôt en avant-midi avait eu l'occasion de s'exprimer à cet égard en conférence de presse, est apparu à l'assemblée expressément pour réfuter les grands arguments opposés à la politique de son gouvernement dans le secteur de l'amiante.

Les coûts...

M. Lévesque n'a pas pu préciser ce que sera le coût de la transaction entre Québec et l'Asbestos Corporation, expliquant que les deux parties n'ont même pas encore terminé les évaluations qui

doivent nécessairement précéder les négociations.

A cet égard, le premier ministre s'en est pris aux prédictions de coûts faites par les adversaires de la politique péquiste.

Il a par ailleurs fait savoir — "ce que tout le monde devrait savoir", a-t-il dit, que le coût de l'acquisition de la société amiantifère n'aura aucun lien avec les fluctuations des titres en bourse.

M. Lévesque a révélé que son gouvernement se fera "escompter" le coût des améliorations qu'il devra apporter aux installations de l'Asbestos.

Socialiste?

Le chef du gouvernement a aussi commenté les accusations

de "socialisme" dirigées contre son gouvernement.

Il a rappelé d'abord que la solution envisagée par son gouvernement à l'égard du problème de l'amiante l'a également été par le gouvernement précédent, notamment dans un mémoire présumément préparé sous les soins de l'ex-ministre libéral des Richesses naturelles, M. Gilles Massé.

Le premier ministre a observé que les aventures conjointes de l'Etat avec le secteur privé est maintenant dans les moeurs et a cité à cet égard les exemples de SOQUIP, SOQEM, de la Société des alcools et de SIDBEC.

A l'égard de Sidbec, M. Lévesque a reproché aux partis d'oppo-

sitions, vigoureux critiques de cette société, d'avoir oublié qu'ils avaient eux aussi participé à son établissement.

Hyperdramatique

Troisième observation du premier ministre, celle portant sur les mises en garde présumées de la Communauté européenne contre l'exploitation et la transformation de l'amiante.

M. Lévesque a expliqué que ces directives ne proscrivent que les opérations de 15 pour cent du marché mondial de l'amiante.

"Il en reste encore 85 pour le Québec", a-t-il observé.

Des clients de CJMS seraient victimes d'incendie criminel

MONTREAL (PC) — Selon le quotidien Le Devoir, plusieurs compagnies faisant passer de la réclame sur les ondes de la station CJMS, de Montréal, ont été récemment victimes d'incendies criminels.

On sait que ce poste de radio est l'un des quatre du réseau Mutuel actuellement touchés par la grève de

200 journalistes et employés du bureau affiliés à la CSN.

Le conflit dure depuis février 1977 mais les quatre stations poursuivent leurs activités avec du personnel non syndiqué.

Au cours du dernier mois, révèle le journal, une dizaine d'acheteurs de réclame ont ainsi été frappés et le

service des incendies de la CUM en a relevé cinq qui étaient de la même nature.

Les soupçons des enquêteurs porteraient sur les grévistes ou sur leurs sympathisants qui ont entrepris, il y a plusieurs mois, une campagne pour inciter les commanditaires à renoncer à leurs contrats de publicité à CJMS.

L'incendie le plus grave est survenu au magasin de meubles Legault Electrique alors qu'un édifice de trois étages a été complètement détruit, le 2 mars dernier. Les dommages s'élevaient à plus de \$1 million.

Coincidences

Selon un enquêteur chargé du dossier, l'incendie du magasin Legault a suivi de quelques heures la rupture des négociations entre CJMS et le syndicat de ses employés et d'une semaine la conclusion par le magasin d'un nouveau contrat de réclame avec cette station.

Legault Electrique avait auparavant retiré, pendant plusieurs mois, sa commandite sur les ondes de CJMS à la suite de la campagne de boycottage du syndicat.

Quelques minutes après le feu chez Legault, provoqué par un cocktail Molotov, un autre de moindre gravité se déclarait dans une épicerie de la chaîne IGA, également commanditaire à CJMS.

Selon un enquêteur du service des incendies, "chaque fois qu'on se retrouve devant un feu d'allure bizarre et surtout lorsqu'il s'agit de cocktail Molotov, la première question qu'on pose, c'est: Etes-vous un commanditaire de CJMS? Et la réponse est affirmative dans 90 pour cent des cas."

vante: "Si la société veut, et elle devrait le vouloir, que ses meilleurs citoyens se tournent vers la vie publique, elle devrait montrer dans quelle haute estime elle les tient".

"Et ceux qui pourraient impunément risquer, d'un simple trait de plume, détruire la réputation d'hommes aussi dévoués à leur tâche, devraient être préparés, eux, à payer le prix élevé qu'un tel "méfait" mérite."

"La liberté de la presse ne peut se justifier qu'aussi longtemps que la presse elle-même montre son sens des responsabilités.

Dans le présent cas, elle ne l'a pas fait", a souligné le juge Deschênes.

Les délégués favorables à Claude Ryan dominant

MONTREAL (PC) — A sept jours de la fin des assemblées de comté pour le choix des délégués qui éliront le successeur de M. Robert Bourassa à la direction du Parti libéral du Québec, le 15 avril, 81 associations libérales de comté sur 100 avaient choisi hier leurs délégués.

Les délégués élus qui sont favorables à M. Claude Ryan dominant largement dans 56 comtés, tandis que

M. Raymond Garneau jouit d'une confortable avance dans 21 circonscriptions. Enfin, les deux clans sont fort partagés dans les quatre comtés restants.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des neuf comtés qui éliminent leurs délégués hier soir, soit Fabre, Saint-Jacques, Laprairie, Richelieu, Maisonneuve, Jeanne-Mance, Brôme-Missisquoi, Saint-François et Portneuf.

The Gazette devra verser \$135,000 en dommages-intérêts

MONTREAL (PC) — Le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, a ordonné au quotidien anglophone The Gazette de verser au conseiller municipal Gerald Snyder une somme de \$135,000 en dommages-intérêts pour un article diffamatoire publié en 1975.

En ce faisant, le juge Deschênes a fait sienne une recommandation en ce sens formulée par un jury de six membres qui avait recommandé que cette somme soit accordée au président du COJO pour "dommages moraux".

Conformément à une seconde recommandation du jury, le président du tribunal a également ordonné au quotidien de publier d'ici 30 jours le jugement intégral de 36 pages, soit environ 5,000 mots, sans qu'il devra répondre à une accusation d'outrage à magistrature.

En plus de défrayer les frais de la poursuite, le journal du matin devra également verser des intérêts de 10 pour cent rétroactifs au 12 mai 1975, ce qui représente une somme additionnelle d'environ \$40,000.

L'éditeur de The Gazette, M. Ross Munro, a déclaré que la direction du journal et leurs avocats n'avaient pas encore décidé s'ils en appelleraient du jugement.

Dans ses remarques précédant le jugement, le juge en chef Deschênes devait faire la déclaration sui-

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

VOUS OFFRE



EN COLLABORATION AVEC AIR CANADA CJMT/1420

L'Eurolalade

AIR CANADA

DU 5 AU 9 MAI

GAGNEZ UN SEJOUR A PARIS

Postez et écoutez

Courrez la chance de gagner un séjour à Paris. Remplissez le coupon de participation ou un fac-similé (pas de photocopies). La promotion se termine le 7 avril à minuit. Du lundi au vendredi à 7h43 tous les matins et en fin d'après-midi à compter du 6 mars à l'antenne des stations de radio Telemédia un billet double pour le vol Eurolalade de 5 mi sera tiré au hasard parmi les coupons de participation reçus pour un grand total de 50 billets doubles. La personne aura 90 minutes pour appeler la station Telemédia.

PROMOTION EUROBALADE

CASE POSTALE 7730, SUCCURSALE "A" MONTREAL, QUÉ. H3C 4A6

NOM.....
 ADRESSE.....
 VILLE.....CASE POSTALE.....
 TÉLÉPHONE.....

Règlements

1. Vous pouvez participer au concours en remplissant correctement le coupon ci-joint ou un fac-similé en postant à l'adresse indiquée (pas de photocopies).
 2. Votre coupon est tiré au hasard et enregistré conformément à une question mathématique et vous pouvez alors participer avec votre invité au voyage Eurolalade du 5 au 9 mai.
 3. Les participants au voyage Eurolalade s'engagent à se conformer à toutes les modalités et exigences qui leur seront transmises ultérieurement.
 4. Les billets remis aux gagnants sont non transférables, non négociables, non admissibles sur un autre vol que le vol Eurolalade Air Canada du 5 mai pour l'aller et du 9 mai pour le retour du concours.
 5. Les employés de Air Canada, des Publications Telemédia, TV Hébé et Telemédia ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas éligibles à participer au concours.
 6. Les gagnants de 18 ans et plus peuvent participer.
 7. Les gagnants tirés du lundi au vendredi à 7h43 et 16h43 sur les ondes du réseau Telemédia du 6 mars au 7 avril. Les gagnants ont une heure pour appeler Telemédia et sont interviewés en ondes.
- PARTICIPENT A CETTE PROMOTION, LES PUBLICATIONS SUIVANTES: Le Quotidien — Dimanche-Matin — Dimanche/Dernière-Heure — Le Soleil et TV Hébé.

CJPM

VENDREDI, 10 MARS		SAMEDI, 11 MARS	
9.30 Fanfan Dédé	18.30 Studio six	10.00 Dessins animés	17.00 Alerte dans l'espace
10.00 A la bonne heure	19.00 Médecin d'aujourd'hui	10.30 Super car	17.30 Soirée canadienne
11.17 A votre service	20.00 Montréal en parole	11.00 Fusée XL-5	19.00 Et ça tourne
11.45 A tous les échos	20.30 Première chance	11.30 Joe 90	20.00 Famille et variations
12.15 Les nouvelles du midi	21.00 Les Champions	12.00 Tarzan	22.00 Parti Québécois
12.30 Dîner chaud	22.00 La Corne d'Abondance	13.00 Samedi midi	22.30 Les nouvelles TVA
13.30 Cinéma	22.15 Région 02	15.00 Samedi sports	23.00 Dernière édition
"Collier de fer"	22.30 Les nouvelles TVA	15.30 Télé revue	23.10 Fin de soirée
15.00 Une heure avec vous	23.00 Dernière édition	16.00 La famille Stone	"Je veux vivre"
16.00 M. Tranquille	23.10 Fin de soirée	16.30 Les cadets de la forêt	
16.30 Les nouveaux Tannants	"Petite tête de trouffion"		
17.30 Parle parle jase jase			

FILMS A CJPM

VENDREDI, 10 MARS: 13h30

LE COLLIER DE FER (5) — E.-U. 1962. Western de R.-G. Springsteen avec Audie Murphy, Kathleen Crowley et Charles Drake. — Deux amis sont mêlés involontairement aux agissements d'un groupe de bandits. — Rien de neuf. Réalisation moyenne. Interprétation sans relief. — A.

VENDREDI, 10 MARS: 23h10

P'TITE TÊTE DE TROUFFION (5) — E.-U. 1957. Comédie de G. Marshall avec Jerry Lewis, David Wayne et Phillip Kirk. — Les autorités de l'armée américaine confient à une femme psychiatre le soin de faire d'un conscrit un peu nigaud un bon soldat. — Réalisation dans la note voulue. Gags usés et lourds. Jerry Lewis égal à lui-même. — A.

CKRS

VENDREDI, LE 10 MARS		SAMEDI, LE 11 MARS	
8.45 Les animaux chez eux	17.00 Cinéma de 5 heures: "La légion des damnés"	9.00 Heidi	2) "La belle au bois dormant"
9.15 Les cent tours de Centour	18.50 Au fil de l'actualité	9.30 Wickie	17.00 Jo'Anne et Jerry
9.30 Les Orléans	19.00 Le Virginien: "Montagne de verre"	10.00 Ces merveilleux surhommes	17.30 Dans tous les cantons
9.45 En mouvement	20.31 Femme d'aujourd'hui	10.30 Joe le fugitif	17.55 Parade de mode Louzou
10.00 Tam-Tam	21.31 Bilan de la Commission Pépin/Robarts	11.00 Es-tu d'accord?	18.00 Lawrence Welk Show
10.15 Virginie	22.00 Dossier pour un homme ordinaire	11.30 Téléjeans	19.00 La Femme bionique
10.30 Magazine-express	22.30 Téléjournal national, international et provincial	12.00 Semaine parlementaire	20.01 La Soirée du Hockey: "Los Angeles à Montréal"
11.00 La mangaille: "La patate"	22.55 Nouvelles du sport et météo	13.00 Roquet, belles oreilles	22.31 Téléjournal
11.30 Au milieu du jour	23.05 Cinéma: "Le grand blond avec une chaussure noire"	13.30 Aux frontières du connu: "L'aéronautique 3 de 3 - les avions à décollage vertical"	22.47 Nouvelles du sport et météo
12.30 Les Coqueluches	00.30 Ciné-nuit: "Miracle à l'italienne"	14.00 Daniel Boone	23.01 Politique fédérale: "C.S."
13.31 Téléjournal		15.00 Dédé	23.10 Cinéma: "Nada"
13.36 Femme d'aujourd'hui		15.30 Cinéma Jeunesse	00.30 Ciné-nuit: "Kamikaze X-27"
14.31 Les ateliers		1) "Les voyages de Marco Polo"	
15.30 Les copains du western			
16.00 Bobino			
16.30 Le Gutenberg			

FILMS A CKRS

VENDREDI, 10 MARS: 17h00

LA LEGION DES DAMNES (5) — It. 1969. Drame de guerre de U. Lenzi avec Jack Palance, Tom Hunter et Wolfgang Preiss. — A la veille du débarquement, des commandos entrepreneurs de détruire un canon allemand sur la côte normande. — Travail honnête d'un réalisateur moyennement adroit. Nombreuses invraisemblances. Interprètes consciencieux.

VENDREDI, 10 MARS: 23h05

LE GRAND BLOND AVEC UNE CHAUSSURE NOIRE (4) — Fr. 1972. Comédie de Y. Robert avec Pierre Richard, Mireille Darc et Paul Le Person. —

Un chef des services secrets français fait croire qu'un modeste violoniste est un super-agent pour se venger d'un subalterne. — Excellente mise au point des effets comiques. Plaisanteries originales et réussies. P. Richard excellent dans son personnage de distrair.

VENDREDI, 10 MARS: 00h45

MIRACLE A L'ITALIENNE (3) — It. 1971. Comédie satirique réalisée et interprétée par Nino Manfredi avec Lionel Stander et Delia Boccardo. — Un jeune homme est tracassé toute sa vie par le fait qu'il a été "miraculé" dans son enfance. — Réalisation vivante et sympathique. Exploration à l'italienne des variations entre la foi et l'incroyance. Interprétation pittoresque.

CBJET (CANAL 5)

VENDREDI, 10 MARS 1978		SAMEDI, 11 MARS 1978	
8.00 CBC News	15.30 Celebrity Cooks	9.30 Parade	18.30 Response
8.15 Daybreak	16.00 One of a Kind	10.30 Peanuts and Popcorn	19.00 The Muppet Show
8.30 Regional News	16.30 Friday after School	11.55 What's New	19.30 The Two Ronnies
8.45 The Friendly Giant	17.00 The Nature of Things	12.00 Sesame Street	20.00 Hockey Night in Canada
9.00 Bonjour, Bon Jour	17.30 All in the Family	13.00 In the Public Eye	"Los Angeles at Montréal"
9.15 Davey and Goliath	18.00 The City at Six	13.30 Par 27	23.00 The National
9.30 Quebec School Telecasts	19.00 The Mary Tyler Moore Show	14.00 Space 1999	23.15 Provincial Affairs
10.00 Canadian Schools	19.30 In the Public Eye	15.00 Canadian Curling Championships	23.21 The City Tonight
10.30 Mr. Dressup	20.00 The Tony Randall Show	18.00 CBC Saturday Evening News	23.37 Cine-Six: "Last Holiday"
11.00 Sesame Street	20.30 On Our Own		
12.00 The Bob McLean Show	21.00 Tommy Hunter Country		
12.55 CBC News	22.00 Bears		
13.03 Tattletales	23.00 The National		
13.33 Magistrate's Court	23.22 The City Tonight		
14.03 Ryan's Hope	23.35 90 Minutes Live		
14.30 The Edge of Night			
15.00 Take 30			

SUR LE CABLE

TELEVISION COMMUNAUTAIRE (CANAL 13)

VENDREDI, 10 MARS 1978	SAMEDI, 11 MARS 1978
8.15 Contact	8.15 Contact
10.00 Cercle de presse	10.30 Création, animation, construction
11.00 Allot! Les Jeunes...	12.00 Contact
Conseil régional de l'Age d'or	14.00 Conseil de ville de Jonquière
12.00 Contact	17.00 L'université et le sport
17.15 Le Centre des services sociaux, si vous avez besoin d'aide	17.30 Contact
17.30 Contact	19.00 Cercle de presse
21.30 La vie municipale de Jonquière	

RADIO-QUEBEC (CANAL 8)

VENDREDI, 10 MARS 1978 SAMEDI, 11 MARS 1978
En raison du conflit de travail à Radio-Québec, il nous est impossible de vous présenter la programmation régulière de ce canal.

CJBR (CANAL 3)

VENDREDI, 10 MARS 1978			
9.15 Les 100 tours de Centour	12.00 Sesame	16.00 Bobino	21.30 Bilan de la Commission Pépin-Robarts
9.30 Les Orléans	12.30 Les Coqueluches	16.30 Le Gutenberg	22.30 Téléjournal
9.45 En mouvement	13.30 Téléjournal	17.00 L'heure de pointe	23.00 Cinéma: "Le grand blond avec une chaussure noire"
10.00 Tam-Tam	13.35 Femme d'aujourd'hui	18.00 Ce soir	00.30 Ciné-nuit: "Miracle à l'italienne"
10.15 Virginie	14.30 Les ateliers	18.30 Ce soir régional	
10.30 Magazine express	15.30 Au jardin de Pierrot	19.00 Marcus Welby	
11.00 La mangaille	15.45 Du soleil à cinq cents	20.00 Aller-retour	
11.30 Robinson Suisse		20.30 Femme d'aujourd'hui	

WEZF (CANAL 7)

VENDREDI, 10 MARS 1978			
6.00 Good Morning Jesus	12.30 Ryan's Hope	16.30 The Merv Griffin Show	20.00 Friday Night Movie: "The Boy in the Plastic Bubble"
7.00 Good Morning America	13.00 All my Children	18.00 ABC News	22.00 Charlie's Angels
9.00 PTL Club	14.00 One Life to Live	18.30 Green Acres	23.00 Liers Club
11.00 Happy Days	15.00 General Hospital	19.00 The Andy Griffith Show	23.30 Baretta
11.30 Family Feud	16.00 The Edge of Night	19.30 Bewitched	
12.00 \$20,000 Pyramid			

FILMS A WEZF

VENDREDI, 10 MARS: 20h00

"THE BOY IN THE PLASTIC BUBBLE" (4) — E.-U. 1977. Drame psychologique de R. Kleiser avec John Travolta, Diana Hyland et Glynnis O'Connor. — Les problèmes d'un adolescent élevé dans un climat antiseptique à cause

d'une déficience congénitale d'immunité bactériologique. — Film tourné pour la télévision. Sujet original traité avec sensibilité. Mise en scène sobre et efficace. Jeu convaincant de Travolta. — A.

FILMS A CFCF

VENDREDI, 10 MARS: Minuit

"JEREMIAH JOHNSON" (3) — E.-U. 1971. Western de S. Pollack avec Robert Redford, Delia Bolton et Will Geer. — Les expériences d'un trappeur qui s'est installé dans une région sauvage des Rocheuses pour fuir la civilisation.

— Style ample fait de grandeur et de simplicité. Evocation d'époque réussie. Admirables paysages d'une sauvage splendeur. Redford excellent. — A.

CFCF (CANAL 11)

VENDREDI, 10 MARS 1978		SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE	
6.00 University of the Air	16.30 It's your Move	ALLO! LES JEUNESSES: 30 min.	
6.30 Morning Exercises	17.00 The Price is Right	Le Conseil régional de l'Age d'or. Cette série nous dévoile les réflexions de ces citoyens que l'on qualifie de troisième âge. Elle portera sur différents thèmes, tels que: loisirs, revenus, foyers de personnes âgées, club de l'Age d'or, etc... L'ONF participe à cette série par la présentation de documents.	
7.00 Canada A.M.	18.00 Pulse	DIFFUSION: mardi, 19h30, jeudi, 15h00, vendredi, 11h00.	
9.00 Romper Room	19.00 Good Times		
9.30 The Community	19.30 Donny and Marie		
10.00 Ed Allen	20.30 Quincy		
10.30 The Joyce Davidson Show	21.00 World Figure Skating Championships		
11.00 The Art of Cooking	23.00 CTV National News		
11.30 Definition	23.21 Pulse		
12.00 The Flintstones	00.00 The Twelve Midnight Movie: "Jeremiah Johnson"		
12.30 Celebrity Revue	Programme Double: "The Snoop Sisters"		
13.30 McGowan and Co.			
14.00 The Alan Hamel Show			
15.00 Another World			
16.00 Match Game '78			



392 Racine est Chicoutimi. Que pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELE SAG veuillez communiquer au numéro suivant: Tel. 545-1112. Disponible des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.



PARITE — Bill Butler, un bûcheron d'Aurora, prend des notes lors d'une rencontre des membres de l'Association des bûcherons du Maine. Rencontre qui a permis aux membres de l'association d'évaluer les privilèges dont ils peuvent bénéficier relativement au transport du bois entre le Maine et le Québec.

(Téléphoto AP)

Transport du bois
Des négociations
sont en cours

AUGUSTA, Me (PC) — Des négociations sont en cours entre l'Etat du Maine et le Canada pour accorder plus de facilités aux camionneurs américains qui transportent du bois au Québec. M. Robert True, directeur de la division des transports de la Commission des services publics du Maine, a fait état des progrès de ces négociations devant la Commission des transports de l'Assemblée législative de l'Etat qui examine un projet de loi imposant des restrictions aux mouvements des camionneurs canadiens dans le Maine.

M. True a déclaré qu'il s'était entretenu ces dernières semaines avec des représentants du Québec et qu'un accord de principe avait été conclu. Il a ajouté qu'en attendant l'accord définitif, le Québec s'est engagé à ne pas arrêter les camionneurs du Maine à moins d'infractions aux règlements qui régissent le poids ou la sécurité. L'Association des bûcherons du Maine es-

QUEBEC EN BREF

Dynamitage de lacs

MONTREAL (PC) — Selon un porte-parole des Forces armées canadiennes, les soldats qui ont dynamité deux lacs du comté de Pontiac, lors de manoeuvres, en janvier, n'ont pas "délibérément" tué tous les poissons des deux lacs.

Le major Reg O'Donnell a toutefois admis qu'aucune autorisation n'avait été demandée aux autorités provinciales pour organiser des manoeuvres dans cette région. L'armée avait toutefois obtenu l'autorisation de la compagnie E.B. Eddy de se livrer à des manoeuvres sur un territoire qu'elle loue de la Couronne.

"Nous n'avions jamais éprouvé de problèmes auparavant", a ajouté le major O'Donnell. Il a toutefois ajouté "qu'à l'avenir, il faudra demander une autorisation aux autorités provinciales, car nous n'avons pas le choix".

Indemnité totale

QUEBEC (PC) — Un ex-chauffeur de camion qui avait subi de graves blessures aux jambes et au bassin dans un accident survenu le 29 mars 1975, à Québec, vient de se voir accorder une indemnité totale de \$178,718.

C'est le jugement rendu par le juge Jean-Jacques Bédard, de la Cour supérieure, à Québec, qui en est arrivé à la conclusion que la victime, M. Roger Michaud, 57 ans, de Québec, avait droit à des indemnités de \$125,000 pour incapacité totale permanente, \$15,000 pour perte de jouissance de la vie et \$5,000 pour souffrances, plus les intérêts s'élevant à \$33,418.

M. Michaud, qui souffre de paralysie des membres inférieurs depuis l'accident, avait été coincé entre son camion et une automobile qu'il venait de dépanner.

Il s'agirait à décrocher la chaîne reliant les deux véhicules quand le conducteur de l'automobile, un jeune homme de 27 ans, appuya par mégarde sur l'accélérateur.

Dans son jugement, le juge Bédard précise que "la faute et la responsabilité du défendeur ne font aucun doute".

Ouvriers de la Mussens

MONTREAL (PC) — La Cour supérieure du Québec a émis une injonction mercredi ordonnant à une société de reprendre à son emploi 51 employés congédiés il y a 18 mois, durant une grève.

Le juge Harry Aronovitch confirmait ainsi une décision du juge René Beaudry, du Tribunal du Travail, qui avait jugé illégal le congédiement des ouvriers de la Mussens Equipment.

La compagnie avait rappelé ces ouvriers lors de la publication du premier jugement, mais les avait remis à pied immédiatement, prétextant qu'ils avaient perdu leur droit d'ancienneté durant leur grève illégale.

Le syndicat est intervenu avec succès en interjetant appel en Cour supérieure. Les hommes devront être réembauchés et ils auront droit à tous les bénéfices acquis, y compris l'ancienneté.

Syndiqués de l'Iron Ore

SEPT-ILES (PC) — Des syndiqués ont quitté le travail et érigé des piquets de grève, jeudi matin, devant l'usine de l'Iron Ore, à Sept-Iles, sur la Côte-Nord, afin de protester contre les lenteurs de la négociation contractuelle.

CINEMA

<p>ALMA Théâtre Alma Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "L'enfer des femmes" - "Elsa Fraulein SS".</p> <p>Théâtre Canadien Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "Alice, douce Alice" - "Néa ou l'initiation d'une adolescente".</p>	<p>JONQUIERE Théâtre Bellevue Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "Une étoile est née" - "Monsieur St-Ives".</p> <p>Théâtre Centre Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "Orca" -</p>	<p>"Viol et châtiment".</p> <p>Théâtre Elysée Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "Enfer des femmes" - "Elsa Fraulein SS".</p> <p>NORMANDIN Théâtre Le Foyer Semaine du 10 au 13 mars inclusivement: "La guerre des étoiles" - "Ami, ennemi".</p> <p>MISTASSINI Théâtre Orphéon Semaine du 10 au 16 mars</p>
<p>BAGOTVILLE Théâtre Saguenay Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "L'exécuteur".</p>	<p>CHICOUTIMI PLACE DU ROYAUME Cinéma 1 Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "Orca, la baleine meurtrière".</p> <p>Cinéma 2 Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "Les 21 heures de Munich" - "La police à les mains liées".</p> <p>Cinéma 3 Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "L'empire des sens".</p>	<p>ALAIN SIMARD, animateur tous les matins de 6h00 à 9h00 sur les ondes de CBJ-1580 Une réalisation de Pierre Gagnon assisté de Rachel Boucher</p> <p>Lundi: 8h30 Invités spéciaux. Mardi: 8h30 Invités spéciaux. Mercredi: 8h30 Invités spéciaux. Jeudi: 8h30 Cinéma Avec Pierre Demers. Vendredi: 8h30 La météo avec André Tremblay.</p> <p>En plus: Météo, état des routes, services à la communauté, sports, humour, nouvelles internationales, nationales et régionales, etc.</p>
<p>THÉÂTRE IMPÉRIAL Semaine du 10 au 16 mars inclusivement: "L'aïe ou la cuisse" - "Annibal".</p>	<p>DOLBEAU Théâtre Météore Semaine du 12 au 16 mars inclusivement: "Le téléphone pleure" - "Mes chers amis".</p>	<p>Société Radio-Canada</p>



Visite "privée" à Paris

Le secrétaire national du PS reçoit Jacques-Yvan Morin

par Jacques Bouchard



Jacques-Yvan Morin

PARIS (PC) — En visite "privée" à Paris, le vice-premier ministre du Québec et ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin a rencontré, jeudi, M. Robert Pontillon, secrétaire national du Parti socialiste et particulièrement chargé des affaires extérieures de cette formation politique.

Cette visite a été confirmée par un communiqué laconique émis par le Parti socialiste à la suite de cette rencontre.

"Robert Pontillon, secrétaire national du PS, a reçu Jacques-Yvan Morin, vice-premier ministre du Québec de passage à Paris. Au cours de leur entretien très amical et très fructueux, Robert Pontillon a assuré le ministre québécois de l'intérêt que les socialistes français portent au développement de l'expérience québécoise, notamment dans ses prolongements économiques et sociaux et il a été convenu d'échanges plus réguliers dans l'avenir entre le Parti québécois et le Parti socialiste", souligne le communiqué du PS.

Cette rencontre entre les deux hommes politiques survient juste avant le premier tour des élections législatives françaises dont les derniers sondages donnent une intention de vote de plus de 50 pour cent à l'Union de la

Gauche socialo-communiste-radical de gauche.

Lors de sa visite officielle en France en novembre dernier, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, avait "manifesté" son intention de rencontrer le premier secrétaire du Parti socialiste, M. François Mitterrand, mais celui-ci avait décliné cette "invitation" pour des raisons "d'emploi du temps".

Par ailleurs, M. Morin avait effectué une autre "visite privée" de ce genre en France au début de l'année et il avait à cette époque eu des entretiens politiques avec son homologue, M. René Haby.

Un porte-parole du ministère de l'Éducation a d'un autre côté fait savoir qu'il n'y avait pas eu cette fois-ci de rencontre entre les deux hommes et qu'il ne semblait pas y en avoir de prévu au calendrier du ministre qui est en pleine campagne électorale.

La Délégation générale du Québec à Paris a pour sa part refusé de faire tout commentaire à ce sujet, jeudi.

A cette maison de la rue Pergolèse où il n'existe pratiquement plus de service de presse depuis le départ du conseiller en cette matière, M. André Bedard, au début de l'année, et qui n'a d'ailleurs pas toujours été remplacé par le gouvernement de M. René Lévesque, c'était manifestement le plus grand silence au sujet de cette visite.

Le secrétaire du délégué général, M. Jean Des-

champs, a cependant précisé au cours d'une conversation téléphonique, "qu'un communiqué serait diffusé sous peu" concernant cette visite, mais il n'a pu en dire davantage.

Pour sa part, le délégué général du Québec, pour des raisons "d'emploi du temps" n'a pas voulu parler à la presse ni non plus le conseiller politique de la délégation, M. Paul Asselin. Hier, seules les secrétaires étaient accessibles et fort peu loquaces. Cette visite de M. Morin survient juste avant le premier tour des élections législatives qui aura lieu dimanche, et c'est peut-être pour cette raison que les gens en responsabilités à la délégation de la rue Pergolèse se déborent aux interrogations de la presse.

D'ailleurs depuis les changements survenus à la délégation de Paris, avec le nouveau régime, celle-ci se signale de plus en plus par son mutisme et son action se caractérise par la plus grande discrétion.

A Montréal

La plus vaste consultation portant sur le Livre vert

MONTREAL (PC) — La plus vaste consultation sur le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire du ministère de l'Éducation a débuté jeudi matin à Montréal sous les auspices du Conseil supérieur de l'éducation, qui s'apprête à finaliser l'avis qu'il doit remettre au ministre Jacques-Yvan Morin en juin prochain sur cet énoncé de politique gouvernementale.

En inaugurant cette "rencontre au sommet" du monde de l'éducation, puisqu'elle regroupe tous les organismes reliés à l'enseignement ainsi que les organisations syndicales et sociales, le président du Conseil, M. Jean-Marie Beauchemin a dit que l'on a voulu "mettre en présence les opinions de quelques 150 participants venus de 75 organismes intéressés à l'éducation et tenter de dégager les positions principales au sujet de l'enseignement primaire et secondaire."

M. Beauchemin a rappelé que le Conseil lui-même de part sa composition "vise déjà à créer un carrefour des diverses dimensions de l'éducation en vue du discernement des besoins de toute la collec-

tivité."

"Une rencontre comme celle-ci peut également, pour sa part, par la mise en présence des personnes et des idées, favoriser l'émergence de perspectives d'ensemble et, sinon, permettre de reconnaître en commun les lieux de divergences et les options nécessaires", dit M. Beauchemin.

Six ateliers

La journée entière a été occupée par les travaux d'ateliers pour traiter de six questions sur des thèmes comme l'école primaire et le projet éducatif de l'école secondaire et le projet éducatif ainsi que la ges-

tion et le projet éducatif. Les participants doivent à la fois dégager les positions communes, complémentaires et divergences.

Au cours de la deuxième journée, une commission sera constituée sous chacun des trois thèmes de discussions pour faire la synthèse des travaux des ateliers. Et en séance plénière on doit dégager une synthèse générale des vues exprimées et faire émerger les faits généraux qui ont servis de toile de fonds.

Intervention de la Commission des droits de la personne

OTTAWA (PC) — La nouvelle Commission canadienne des droits de la personne, a posé jeudi son premier geste officiel pour combattre la discrimination.

La commission a fait savoir qu'elle interviendra dans les procédures en appel intentées par sept Jamaïcaines qui contestent un ordre de déportation émis par la Cour fédérale.

Ce tribunal a refusé mardi de leur accorder un délai.

Quelques heures plus tard, les femmes interjetaient appel et la Commission des droits de la personne était présente pour intervenir en leur nom.

Les sept femmes soutiennent qu'on les force à quitter le pays parce qu'elles sont de race noire et Jamaïcaines.

Le commissaire Gordon Fairweather a déclaré que la commission n'était pas en mesure de dire si de la discrimination avait été pratiquée à l'endroit des appelantes: "Nous voulons tout sim-

plement faire enquête sur leur plainte. Elles ne devraient pas être déportées avant que nous n'ayons terminé cette enquête."

Le ministre de l'Immigration, M. Bud Cullen, a consenti à retarder la déportation jusqu'à ce que la Cour d'appel fédérale ait pris une décision.

C'est la première fois que la commission instituée il y a neuf jours intervient.

Le magistrat a également retenu des aspects positifs dans le cas de M. Lessard comme le fait de ne pas avoir d'antécédent judiciaire et de posséder un excellent degré de socialisation. C'est pourquoi, selon lui, il n'est pas question d'engager une réhabilitation du prévenu. Cependant, le juge Saint-Hilaire affirme que ces aspects ne sont pas suffisants pour assurer à un individu une immunité pour crime.

Elections

Une "erreur technique"

QUEBEC (PC) — Le député péquiste de Laporte, M. Pierre Marois, a outrepassé de \$124,24 le montant maximum des dépenses électorales permises lors de l'élection du 15 novembre 1976.

C'est M. Marois lui-même qui a informé jeudi l'Assemblée nationale de cette anomalie, et qui a dit qu'il s'agissait d'une "erreur technique et humaine".

En vertu de la Loi électorale, M. Marois avait droit à des dépenses de \$21,540. Or, lors du scrutin de 1976, l'agent officiel du candidat Marois, en l'occurrence son frère Bernard Marois, a présenté un rapport financier faisant état de dépenses pour un total de \$21,415,17.

Toutefois, on s'est aperçu quelque temps après qu'une facture de frais d'imprimerie de plus de \$200 avait été oubliée dans le bilan financier. Une fois rajoutée, cette facture portait le total des dépenses à un montant supérieur au maximum permis.

Dans sa déclaration en Chambre, le député Marois a expliqué que cette petite erreur technique ne ternissait en rien la confiance qu'il mettait en son agent électoral.

La Carey n'est pas à vendre

QUEBEC (PC) — Le vice-président de la société Jim Walter a déclaré, jeudi, que la mine d'amiante de la Carey, à East Broughton, n'était pas à vendre, malgré l'ordre de la Federal Trade Commission américaine d'y retirer ses intérêts.

Dans une interview de Tampa (Floride), où se trouve le siège social de la compagnie, M. John Cassato a souligné qu'il n'était pas intéressé à vendre la Carey au gouvernement québécois ou à n'importe qui d'autre.

"Nous avons l'intention de résister à cet ordre", a annoncé M. Cassato.

En vertu de la décision de la FTC, prise sous la Loi antitrust, Jim Walter doit vendre la mine dans un laps de temps de un an.

Mais la compagnie en appelle de ce jugement, promettant d'aller devant les tribunaux si la commission rejette l'appel.

Si la décision est maintenue, tout acheteur, y compris le gouvernement québécois, devra se porter acquéreur de cinq usines situées aux États-Unis, en plus de la mine des Cantons de l'Est.

Avec une production annuelle de 200,000 tonnes de fibres d'amiante, Carey est le quatrième plus gros producteur du Québec.

Le deuxième est Asbestos Corp., propriété de General Dynamics, que le gouvernement québécois veut acheter.

avec un grand amour, une étoile est née

UNE FIOLE EST NÉE

KRIS KRISTOFFERSON
BARBRA STREISAND

St Ives Charles Bronson

capitol | bellevue

3 JOURS SEULEMENT admission: 99¢ par personne
TOUJOURS 3 GRANDS FILMS POUR TOUS

L'Aile ou la Cuisse

Annibal

SUPER EXPRESS 109

impérial Vendredi soir des 7:00hrs
Sam et Dim cont des 1:00hr

LES CINÉMAS FRANCE FILM

LES 21 HEURES DE MUNICH

UNE TRAGÉDIE AUTHENTIQUE D'UNE ANGOISSANTE ET ÉMOUVANTE INTENSITÉ DRAMATIQUE.

place du royaume 2 LA POLICE A LES MAINS LIÉES

L'UN DES PLUS GRANDS SUCCÈS DU FESTIVAL DE CANNES. JEAN DE BARONCELLI • LE MONDE

DE TOUTE ÉVIDENCE, L'UN DES PLUS BEAUX FILMS ÉROTIQUES DE TOUTE L'HISTOIRE DU CINÉMA

L'EMPIRE DES SENS

version originale sous-titres français

place du royaume 3

MAINTENANT DEUX FILMS CHOC SUR TOUTE LA TERREUR DU MONDE NAZI 18 ANS Adultes

L'ENFER DES FEMMES (SADISME)

Gisa Fraulein

cartier | élysée | alma

ORCA 14 ANS

LA BALEINE MEURTRIÈRE!

L'épaulard est l'un des mammifères les plus rusés de la terre. Fait incroyable, c'est le seul animal, à part l'homme, qui tue pour se venger.

Si l'homme ose toucher à sa compagne, l'épaulard entreprend une vengeance implacable, bravant tous les obstacles, dans le temps, dans les mers.

Plus: 2e. grand film en Couleur dans chaque Cinéma

place du royaume 1 | centre

Théâtre CANADIEN ALMA

10-11-12-13-14-15-16 MARS

Merveilleux film-choc à l'efficacité incroyable, "Alice, Douce Alice" est une histoire d'angoisse bien supérieure à la moyenne... C'est un véritable manuel pour enseigner aux cinéastes comment garder le spectateur sur la pointe des pieds... — The Evening Standard

Ce film est fantastique! "Alice, Douce Alice" garde son public en haleine jusqu'à la dernière seconde du film! — Time Out

Les moments dramatiques d'"Alice, Douce Alice" sont tous magistralement conçus et réalisés. — Variety

Extraordinaire comment Sole réussit à faire perdre le souffle aux spectateurs! Définitivement un metteur en scène aussi prometteur qu'Alfred Hitchcock ou Brian de Palma. — The Guardian

Alice, Douce Alice

Néa L'Initiation d'une Adolescente

Si jeune et pourtant si libre...



REUNION FINANCIERE — Les têtes dirigeantes financières des Etats-Unis et du Canada se sont rencontrées à Ottawa pour discuter d'échanges, d'éventualités économiques mondiales et des récentes chutes de valeur des dollars américain et canadien. De gauche à droite, le

secrétaire du Trésor américain Michael Blumenthal, le ministre des Finances Jean Chrétien et Charles Schultze, directeur du Conseil des consultants économiques du président Carter, discutent avec les journalistes durant une conférence de presse. (Téléphoto PC)

Les E.-U. n'auront pas recours à des mesures protectionnistes

OTTAWA (PC) — Le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal, a assuré hier le gouvernement canadien que les Etats-Unis n'envisagent pas de se retirer derrière des mesures protectionnistes, notamment en ce qui concerne les importations d'acier.

M. Blumenthal a rencontré à Ottawa le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, en compagnie du conseiller du président Carter en matière économique, M. George Schultze.

Au cours d'une conférence de presse faisant suite à l'entretien, M. Blumenthal a déclaré que le gouvernement américain tente d'empêcher le dumping de l'acier sur son territoire par un système de fixation de prix, qui, a-t-il dit, n'aura aucune influence néfaste pour le Canada.

"Nous croyons que le protectionnisme est mauvais pour tous, y compris les Etats-Unis", a notamment déclaré M. Blumenthal.

Quant à M. Chrétien, il s'est dit satisfait des explications données par les porte-parole de l'administration américaine à propos des problèmes soulevés par le gouvernement canadien concernant les mesures qu'entendent prendre les Etats-Unis au sujet des importations d'acier, de zinc et de certaines espèces de poissons.

MM. Chrétien et Blumenthal ont

souligné que la réunion n'avait pas pour but d'en arriver à des ententes précises, mais plutôt de fournir l'occasion d'échanger sur des questions d'intérêt mutuel.

M. Blumenthal a par ailleurs déclaré que le Canada peut compter sur la continuation de la croissance de l'économie américaine au cours de la présente année.

Le Crédit social demande l'interdiction d'un film

OTTAWA (PC) — Le Parti du crédit social du Canada a demandé hier au gouvernement fédéral d'interdire la diffusion et la projection d'un film controversé portant sur la vie du Christ.

Selon le député de Rimouski Eudre Allard, il s'agit d'un film pornographique "représentant le Christ comme un ivrogne, un fornicateur et un homosexuel".

M. Allard faisait allusion au film de N. J. Thorsen intitulé "The Many Faces of Jesus" et a dit que ce film a déjà été interdit en Israël, en Angleterre et en France.

Le député créditiste de Bellechasse, Adrien Lambert a pour sa part demandé au secrétaire d'Etat,

John Roberts, de prendre les moyens nécessaires afin que ce film ne soit pas présenté au Canada.

"On a assez de problèmes au Canada sans aller en chercher ailleurs pour corrompre notre jeunesse", a-t-il dit en parlant du film qu'il a qualifié "d'épouvantable".

M. Roberts a dit qu'il n'était pas au courant de ce film et a dit que la censure n'est pas une de ses responsabilités.

Un jugement récent de la Cour suprême du Canada a confirmé les responsabilités des bureaux de censure qui sont de juridiction provinciale.

Blais s'accroche une fois de plus à la sécurité nationale

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général, Jean-Jacques Blais, a invoqué une fois de plus hier aux Communes, la sécurité nationale, pour refuser de répondre aux questions de l'opposition.

Accusant M. Blais d'avoir adopté délibérément la politique du silence et de l'obstruction, l'opposition a soulevé un débat de près d'une heure et demie sur une question de privilège.

Le solliciteur général, qui est en poste depuis un peu plus d'un mois seulement, a refusé de confirmer ou de nier s'il est vrai qu'il existe 58 exemplaires d'un document ultra-secret intitulé: "Activités du service de renseignement de la Russie concernant le Canada".

Il s'agit du même document qui, selon le gouvernement serait entre les mains du député conservateur de Leeds Tom Cossitt. La Gendarmerie royale du Canada poursuit d'ailleurs ses recherches pour tenter de mettre la main sur la ou les personnes à l'origine de la fuite, si fuite il y a eue.

Le député de Perth Wilmot, le conservateur Bill Jarvis, a dit aux journalistes hier qu'il est convaincu qu'il existe plusieurs exemplaires du document ultra-secret. Il a indiqué qu'on croit que 58 exemplaires auraient été distribués à plusieurs fonctionnaires des ministères qui s'intéressent à cette question, notamment, la Justice, la Défense nationale, les Affaires extérieures et évidemment au ministère du solliciteur-général.

M. Jarvis s'est demandé si les personnes dans ces ministères ne seraient pas responsables de ces fuites de renseignements. En plus des renseignements rendus publics par le député Tom Cossitt, un journal torontois a publié une liste de 16 activités subversives, qui seraient apparemment parties du document controversé.

Le solliciteur général a refusé de dire s'il existe 58 exemplaires du document et s'il a demandé une enquête à ce sujet.

M. Blais a expliqué qu'il ne commenterait pas les "allégations" de M. Jarvis et a expliqué plus tard qu'une enquête est toujours en cours en rapport avec ce qui est convenu d'appeler l'affaire Cossitt.

Mercredi, la GRC a saisi les films des réseaux de télévision Global et CTV, portant sur la fameuse conférence de presse du 21 février du député conservateur, M. Cossitt avait brandi un document en disant qu'il provenait du service de sécurité.

Depuis, il a dit qu'il ne possédait pas le document recherché par le gouvernement fédéral.

Selon certains, des mandats d'arrestation pourraient être livrés aujourd'hui contre M. Cossitt et toute autre personne ayant pris connaissance d'un document secret.

Le gouvernement invoquerait la Loi sur les secrets officiels et on n'attendrait plus que la signature du ministre de la Justice, Ron Basford, qui était absent, hier.

Interrogé à ce sujet hier, le solliciteur général, Jean-Jacques Blais, s'est contenté de sourire.

Aux Communes, hier, le solliciteur général a dit qu'il serait contraire aux règlements parlementaires de commenter ou de répondre aux questions.

Cette déclaration lui a valu d'être vivement dénoncé par l'ancien premier ministre John Diefenbaker.

"Est-ce dans la condition parlementaire de cacher la vérité à l'avantage du ministre", a-t-il demandé, en ajoutant plus tard: "A-t-il (M. Blais) reçu des instructions du premier ministre lui disant de se taire?"

En soulevant une question de privilège, Bill Jarvis a rappelé qu'à peine nommé solliciteur général, M. Blais s'était retrouvé dans l'eau bouillante parce qu'il refusait de répondre à des questions de l'opposition.

Il y avait eu un long débat, mais le président de la Chambre des Communes, James Jerome, avait refusé de trancher en faveur d'une partie ou d'une autre, en disant qu'il évaluerait la situation, telle qu'elle se présenterait au cours des prochains jours.

Selon moi, le solliciteur général était en libération conditionnelle... et il a clairement violé les conditions de cette libération", a dit M. Jarvis.

En réponse aux propos de M. Jarvis, M. Blais s'est contenté de dire qu'il maintenait sa position parce que la sécurité du pays est en jeu.

Pour sa part, le vice-premier ministre et leader du Parti libéral en Chambre, Allan MacEachen est intervenu dans le débat pour dénoncer l'opposition.

Selon lui, les députés conservateurs et néo-démocrates soulevaient trop de questions privilégiées, en fait il y en a presque tous les jours, afin de débattre des questions qui ne relèvent pas strictement des privilèges des députés.

M. MacEachen a défendu l'attitude adoptée par M. Blais et a affirmé qu'il ne faut pas faire de la sécurité nationale, une question politique.

L'ancien premier ministre John Diefenbaker a répliqué que M. Cossitt et les médias ont fait l'objet d'intimidation de la part du gouvernement.

ANNONCES CLASSEES



Sylvie Laferrière directrice



Carole Lessard vendeuse



Gina Lapointe vendeuse



Brigitte Tremblay vendeuse

DES GENS QUI VOUS ACCUEILLENENT AVEC LE SOURIRE...

LOGEMENTS A LOUER	ARGENT A PRETER	A VENDRE OU A ECHANGER	LOGEMENTS A LOUER
MAISONS A VENDRE	AUTOS A VENDRE	A VENDRE OU A LOUER	MAISONS A VENDRE
MAISONS A LOUER	A VENDRE OU A ECHANGER	CAMIONS A VENDRE	MAISONS A LOUER
MOTOS A VENDRE	A VENDRE OU A LOUER	CHALET A LOUER	MOTOS A VENDRE
MOTONEIGES A VENDRE	CAMIONS A VENDRE	CHALET A VENDRE	MOTONEIGES A VENDRE
PERDUS	CHALET A LOUER	CHAMBRES A LOUER	PERDUS
OBJETS RETROUVES	CHALET A VENDRE	COMMERCES A VENDRE	OBJETS RETROUVES
OFFRES DE SERVICES	CHAMBRES A LOUER	DEMANDES	OFFRES DE SERVICES
TERRAINS A VENDRE	COMMERCES A VENDRE	DIVERS	TERRAINS A VENDRE
MAISONS MOBILES A VENDRE	DEMANDES	PERSONNEL DEMANDE	MAISONS MOBILES A VENDRE
MAISONS DEMANDEES	DIVERS	MAISONS MOBILES A LOUER	MAISONS DEMANDEES
ANIMAUX A VENDRE	PERSONNEL DEMANDE	LOCAUX A LOUER	ANIMAUX A VENDRE
A ECHANGER	MAISONS MOBILES A LOUER	BATEAUX A VENDRE	A ECHANGER
CAMPING	LOCAUX A LOUER	A ECHANGER	CAMPING
ARTICLES MENAGERS	BATEAUX A VENDRE	CAMPING	ARTICLES MENAGERS
MACHINERIE	A LOUER	ARTICLES MENAGERS	MACHINERIE
BATEAUX	APPARTEMENTS A LOUER	MACHINERIE	BATEAUX
FERMES A VENDRE	ARGENT A PRETER	BATEAUX	FERMES A VENDRE